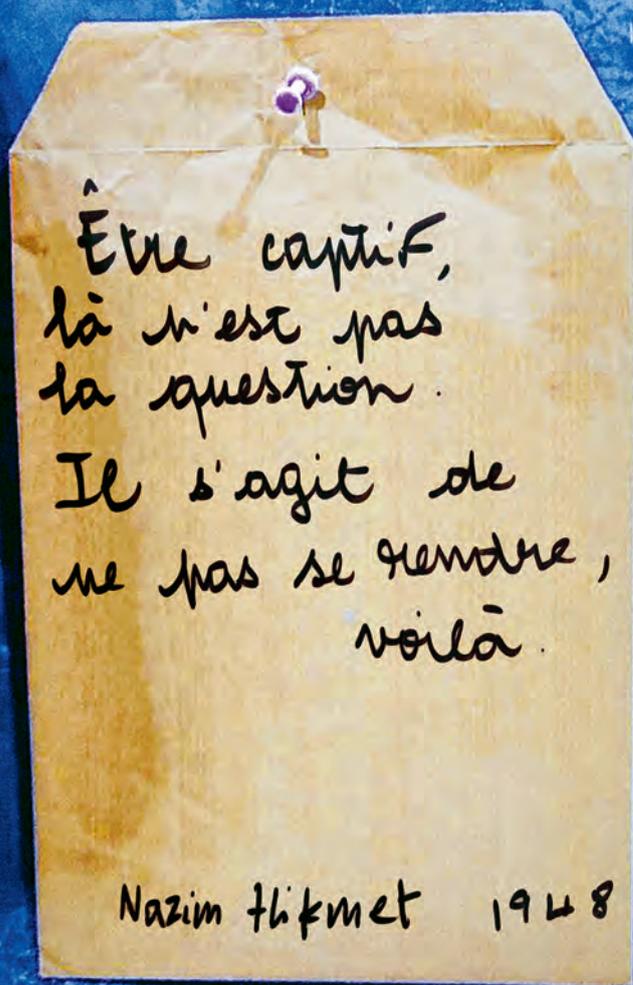


L'ENVOIÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

NUMÉRO 55 * MAI 2022 * 2 EUROS



Mort de Sambaly Diabaté à la centrale de Saint-Martin-de-Ré : les surveillants responsables continuent d'exercer... récit d'un procès glaçant au tribunal de la Rochelle * La prison, une institution fasciste! Ne pas se rendre face au bloc bourgeois * Soigner une crise à la matraque : en Guadeloupe, criminalisation des Grands frères et répression du mouvement social * Au placard le Covid a bon dos : deux ans de mesures arbitraires supplémentaires * La prison a tué Yvan Colonna à la centrale d'Arles : mobilisations en Corse et réflexion autour du statut « DPS » * « *Dehors la vie continue, mais nous on stagne comme au jour de notre incarcération* », par Céline * Grève de la faim et libération de Libre Flot, dernier enfermé du 8/12 * « *On n'a pas été jugés mais préjugés* », procès de la révolte à la prison pour étrangers du Mesnil-Amelot * Dissolution du collectif Palestine Vaincra et du collectif La Gale : extension de la punition administrative * « *Je suis à moi seul une prison* », par Francis D. * Claudio Lavazza libérable depuis le 11 décembre, toujours emprisonné en France * Les militants italiens accueillis dans les années 1980 menacés d'expulsion * Kémi est enfin sorti du quartier d'isolement ! * Mortel refus de soin pour Adil Taychi : le médecin acquitté...

L'Envolée est un porte-voix pour les prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait. Le journal publie des lettres, des comptes-rendus de procès et des analyses sur la société et ses lois. Il prolonge le travail mené par des émissions de radio chaque semaine qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire (AP).

Le journal est réalisé par d'ancien.ne.s prisonnier.e-s, des proches de prisonnier.e-s et d'autres encore qui savent que la prison plane au-dessus de nos têtes à tous. Il est primordial de faire exister la parole des prisonnier.e-s qui sont les mieux placé.e-s pour décrire leur quotidien, dénoncer leurs conditions de détention, les violences qu'ils et elles subissent et critiquer la prison.

Une parole qui sort de prison constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses, surtout quand cette parole est collective. Nous sommes convaincu.e-s que les mots inspirent et nourrissent la lutte contre la justice et l'enfermement. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer.

Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. En jouant son rôle de repoussoir social, l'enfermement carcéral produit la peur nécessaire au maintien de cette société. Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Ce journal existe depuis 2001 malgré les censures de l'AP, malgré les poursuites pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements extérieurs et des événements de soutien pour le financer.

*N'hésitez pas à écrire,
à vous abonner
et à abonner vos proches :
pour les prisonniers
et les prisonnières
l'abonnement est gratuit.*



SOMMAIRE

- 3 / « *Voilà* », poème de Nazim Hikmet
- 4 / « *Ne pas se rendre !* » : édito
- 6 / « *Pourquoi je fais la grève de la faim* », par Libre Flot
- 11 / « *Enfin sorti du QI !* », par Kémi
- 12 / « *On a pas été jugés, on a été préjugés* » :
Récit d'une révolte au centre de rétention du Mesnil-Amelot
- 15 / « *Rejetée et refusée !* », par J.
- 16 / « *Libérez les grands frères !* » :
Criminalisation du mouvement social en Guadeloupe
« *Association de malfaiteurs ?* », par Oneel
- 20 / Covid au placard, encore une couche d'arbitraire
Lettres de Francis et de Bliss
- 24 / Distribution de permis de tuer au tribunal de La Rochelle :
Récit du procès des surveillants responsables de la mort
de Sambaly Diabaté à la centrale de Saint-Martin-de-Ré
- 30 / Mortel refus de soin à Séquedin :
Le médecin en charge d'Adil Taychi acquitté
« *Il n'a pas pris perpète, il a été condamné à mort* », par Anne
- 32 / La prison a tué Yvan Colonna
- 34 / « *Je suis à moi seul une prison* », par Francis
- 37 / « *On stagne au jour de notre incarcération* », par Céline
- 38 / Brèves du fascisme judiciaire en marche :
Dissolutions en rafale, procès contre des antifas, Claudio Lavazza toujours
enfermé, rebelles italien.ne.s menacé.e.s d'extradition, nouvelle taule à Muret
- 41 / Publications
- 42/ Saluts ! Où nous trouver, où nous écouter, où nous écrire



*Je suis dans la clarté qui s'avance,
Mes mains sont toutes pleines de désir, le monde est beau.*

*Mes yeux ne se lassent pas de regarder les arbres,
Les arbres si pleins d'espoir, les arbres si verts.*

*Un sentier ensoleillé s'en va à travers les mûriers.
Je suis à la fenêtre de l'infirmierie.*

*Je ne sens pas l'odeur des médicaments.
Les œillets ont dû fleurir quelque part.*

*Et voilà, mon amour, et voilà, être captif, là n'est pas la question,
Il s'agit de ne pas se rendre.*

Nazim Hikmet, 1948.

Né à Salonique en 1901, Nazim Hikmet est un poète turc communiste et antifasciste. Maintes fois condamné pour propagande, il a fait plus de douze ans de prison. Il est mort à Moscou en 1963 après des années d'exil.

ne pas se rendre



C'est bien sympa de donner le droit de vote par correspondance aux prisonniers et prisonnières ; d'ailleurs, certains s'en sont saisis pour voter majoritairement Mélenchon, l'un des rares candidats qui ne leur a pas ouvertement craché au visage – même s'il n'a rien dit contre l'enfermement. Le vote a pu être une occasion pour pas mal de prisonniers de sortir de cellule un petit moment, mais ce droit n'est que la contrepartie hypocrite de l'interdiction absolue de s'organiser collectivement. « Certes, ce sont des détenus, mais il ne faut pas oublier que ce sont des citoyens », rappelle le directeur du centre pénitentiaire de Gradignan sans se rendre compte que ça en dit long sur la déshumanisation en prison ; il n'y a que lui et ses collègues pour oublier que c'est à des gens qu'il a à faire ; pauvres pour la plupart, racisés souvent, étrangers beaucoup, enfermés au sein d'une institution totalitaire entre les mains de matons souvent fascistes.

LA PENSÉE UNIQUE C'EST L'ENFERMEMENT

Dans les « débats » de cette dernière mascarade électorale, les prisonnier.e.s ont parfois été invoqués, mais toujours pour servir de carburant à la machine répressive. Les gouvernants s'alignent toujours plus sur les positions des plus autoritaires - voire des plus fascistes. Sous la diversité de leurs masques se cache le même visage : celui de propriétaires qui doivent faire accepter les attaques sociales et enfermer en masse pour défendre leur propriété et l'ordre en place. Populiste-fasciste ou libéraux-autoritaires font mine de s'opposer. Mais quel que soit le type de bourgeoisie qui accède au pouvoir, les

objectifs économiques restent les mêmes : sans cesse maintenir le taux de profit des grandes entreprises dans un capitalisme en crise perpétuelle. Pour y arriver, y a pas trente-six solutions : pression sur les salaires, disparition du salariat et des droits qui vont avec, privatisation des derniers services publics.

Dès lors, prisons et tribunaux sont les armes essentielles du bloc bourgeois : la justice n'est pas là pour « rendre justice », elle est là pour appliquer leur loi et la prison sert à stocker toujours plus de pauvres : le nombre de prisonniers a doublé en quarante ans. Elle met aussi la pression à tous les autres chômeurs -- avec ou sans papiers. Et cette « armée de réserve du capital », comme disait l'autre, sert à son tour à maintenir la pression sur celles et ceux qui ont un taf. Si tu refuses du travail, si tu as des revendications, y a du monde qui attend pour prendre ta place. L'Etat ne poursuit pratiquement que des faits qui découlent de la misère... et aussi, à la marge, quelques contestataires, syndicalistes et militants qui prétendent encore défendre la solidarité et l'émancipation. En augmentant les capacités d'enfermement, les constructions de nouvelles prisons en cours font peser une menace sur celles et ceux qui vivent autrement que dans les normes, par choix ou par obligation. Evidemment, il n'y a pas eu un seul candidat pour s'offusquer du dernier – colossal -- programme de construction de nouvelles prisons.

L'EXTRÊME DROITE, C'EST PAS QUE DES IDÉES, C'EST DES PRATIQUES !

Macron a fait du bon boulot pour qu'on le déteste : l'intégration de l'état d'urgence antiterroriste dans

le droit commun, suivi de deux ans d'état d'urgence sanitaire, le vote de lois racistes comme la loi Asile et immigration ou la loi « contre le séparatisme ». Cette dernière ne peut que nourrir l'image apocalyptique d'une France au bord de l'implosion, traversée de prétendus désirs de sécession. Darmanin a même utilisé le mot d'« ensauvagement »... tout est dit : dans son camp les délinquants sont des animaux -- et souvent des animaux venus de zones non tempérées. Et puis le gouvernement par ordonnance, l'explosion des amendes, l'extension du pouvoir administratif, l'assignation à résidence pour raison sanitaire, les yeux crevés, le tout sur fond de casse du droit du travail... Tout ça, c'est tellement brutal qu'Emmanuel a réussi l'exploit de « normaliser » Marine par comparaison elle qui prétend encore être « antisystème ». Certains arrivent à y croire, au point d'oublier que les Le Pen, c'est avant tout une histoire d'héritage, idéologique bien sûr, mais aussi en termes de ressources : un appareil politique, des amis nazis, un patrimoine financier, des réseaux d'entrepreneurs, de militaires... L'héritière d'un agent des services spéciaux militant de l'Algérie française et tortionnaire aime bien les petits chats ? Ça nous fait une belle jambe !

Le fascisme prospère toujours sur la déception et les défaites des mouvements sociaux, comme lors de l'écrasement du mouvement des Gilets jaunes. Pas mal de gens se disent que finalement, c'est pas si grave. Derrière leur « tout sauf Macron », leur « Marine on a jamais essayé », leur « tous pourris, alors mieux vaut voter pour l'original que pour la copie », il y a ce répugnant calcul que les coups de matraques pleuvront en priorité sur d'autres côtes et d'autres nez. Que les Flashball ne viseront plus que les yeux des arabes, des noirs, des roms, des étrangers.

LES UNIFORMES EN VEULENT TOUJOURS PLUS

Ce gouvernement a demandé aux condés de briser des vies à un rythme rarement atteint jusque-là : en manif, dans les quartiers populaires. Leurs maîtres ont rarement autant dit à leurs chiens de garde combien ils sont nécessaires à leur survie. Lorsqu'en mai 2021, des milliers de condés ont manifesté devant l'assemblée nationale pour vociférer contre le prétendu « laxisme de la justice à l'égard des agresseurs de policiers » et réclamer des peines automatiques, c'est presque toute la classe politique qui s'est précipitée devant les caméras : le RN bien sûr, mais aussi Yannick Jadot (EELV), Fabien Roussel (PC), Valérie Pécresse (LR), et enfin, last but not least, le ministre de l'intérieur Darmanin Himself ! Alors forcément, ils ont pris la confiance -- au point de convoquer quelques mois plus tard, le 3 février 2022, tous les candidats, des libéraux autodésignés aux autoritaires revendiqués, pour un « grand

oral policier » devant leur syndicat majoritaire. C'est à qui les aime le plus, à qui leur promettra le plus : tout y passe, mais ça tourne toujours autour de l'impunité, du permis de tuer et de la simplification des procédures. Bref, autour de la promesse de planer toujours plus haut au-dessus des lois qu'ils sont chargés d'imposer aux autres.

Ce n'est qu'adolescent que le porteur d'uniforme a parfois pu se raconter qu'il défendrait la veuve et l'orphelin ; adulte, il en fabrique, des veuves et des orphelins. Comme leurs modèles policiers, les syndicats majoritaires de surveillants pénitentiaire couvrent les violences de leurs agents et revendiquent de plus en plus ouvertement leur guerre aux prisonniers. Un uniforme sur deux au moins a voté pour l'un des deux candidats fascistes du bloc bourgeois au premier tour. Pas mal de flics et de matons rêvent déjà de l'étape d'après, et préparent les milices de demain pour faire le sale boulot du capital. On en voit depuis longtemps les prémices : par exemple, des fascistes proches de la famille Le Pen ont déjà bien commencé à s'implanter depuis des décennies dans des groupes de sécurité privée.

LES PRISONNIERS CONNAISSENT LE FASCISME

Dans les yeux des matons, les prisonnier.es ont vu passer les mille nuances du fascisme. Du mépris à la haine, de la vexation à la torture, les matons sont les gardiens d'une institution totalitaire, puisque son emprise s'étend sur tous les aspects de la vie. Elle pratique le fascisme en actes : arbitraire, brutalité, bureaucratie, terrorisme moral, déshumanisation. Elle contribue ainsi à l'idéologisation d'une frange du prolétariat contre une autre, de sorte que nombre de matons se revendiquent ouvertement du fascisme ; ceux-là, sont évidemment les plus dangereux. Il n'y a pas en prison « des conditions de vie dégradantes » ; c'est la condition d'enfermé dans une institution totalitaire qui est dégradante en soi. En novembre dernier, au procès des meurtriers de Sambaly Diabaté, on a vu une équipe de surveillants tortionnaires qui ont eu les coudées franches pour tuer un prisonnier. La justice a validé leur geste. Jusqu'à ce jour, ils continuent d'exercer leur pouvoir sur les prisonniers au quotidien.

Au moment où l'horizon s'assombrit, il devient plus que jamais nécessaire de faire entendre les voix des enfermés.es. Elles ne s'indignent pas, elles savent trop bien -- jusque dans leur chair -- qu'il n'y pas de frontière entre légalité et barbarie. De la prison, on a malheureusement un point de vue de choix pour comprendre et tenter de combattre le fascisme qui vient. Un des principaux objectifs de L'Envolée, c'est de ramener la question de la prison et de la justice dans les luttes sociales contre le capitalisme autoritaire et le fascisme qui gangrène la société.



« POURQUOI JE FAIS LA GRÈVE DE LA FAIM »

lettres de Libre Flot

Libre Flot nous a régulièrement écrit dès le début de son incarcération au quartier d'isolement de Bois-d'Arcy ; ses lettres sont consultables sur le site de L'Envolée.

Le 8 décembre 2020, il a été arrêté avec sept autres membres supposés de la prétendue « mouvance d'ultragauche » pour « association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste » – une pure construction des services de police et de la justice qui adresse un message menaçant à celles et ceux qui dehors portent des pratiques de solidarité et d'émancipation. Sept personnes ont été mises en examen et placées en détention provisoire mais, au fil des mois, six d'entre elles ont fini par être libérées sous contrôle judiciaire. Le 27 février, alors que sa remise en liberté avant procès venait de lui être

refusée, Libre Flot – le dernier inculpé encore incarcéré – a entamé une grève de la faim. Pendant cinq longues semaines, son geste a été presque totalement passé sous silence par une presse déjà accaparée par la guerre en Ukraine. Il a fallu qu'il arrive aux portes de la mort pour qu'un gouvernement soucieux de ménager son image à la veille d'une échéance électorale se résolve à le libérer in extremis pour raisons médicales – mais sous contrôle judiciaire.

Libre Flot a interrompu sa grève de la faim le 4 avril après trente-six jours sans s'alimenter et il a été libéré le 7. Nous publions la lettre qui accompagnait le début de sa grève ainsi qu'une lettre antérieure qui décrivait déjà la dégradation de son état de santé liée à son maintien à l'isolement.

« Je ne réclame à l'heure actuelle que ma mise en liberté »

**Quartier d'isolement
du centre pénitentiaire de Bois-d'Arcy,
le 27 février 2022**

Cela fait plus de quatorze mois que la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure) m'a expliqué que je n'étais pas arrêté pour ce qu'elle voulait me faire croire, à savoir mon engagement auprès des forces kurdes contre Daech au Rojava.

Cela fait plus de quatorze mois que rien ne valide la thèse élaborée de toutes pièces par la DGSI alors même que pendant au moins dix mois, j'ai été suivi, tracé, sur écoutes 24 heures sur 24 dans mon véhicule, mon lieu de vie, espionné jusque dans mon lit.

Cela fait plus de quatorze mois que je comprends que ce sont mes opinions politiques et ma participation aux forces kurdes des YPG dans la lutte contre Daech qu'on essaie de criminaliser.

Cela fait plus de quatorze mois qu'on reproche une association de malfaiteurs à sept personnes qui ne se connaissent même pas toutes les unes les autres.

Cela fait plus de quatorze mois à répondre aux questions d'un juge d'instruction utilisant les mêmes techniques tortueuses que la DGSI : la manipulation, la décontextualisation, l'omission et l'invention de propos et de faits afin de tenter d'influencer les réponses.

Cela fait plus de quatorze mois que je subis les provocations de ce même juge d'instruction qui, alors que je croupis dans les geôles de la République, se permet de me dire que cette affaire lui fait perdre son temps dans la lutte contre le terrorisme. Pire encore, il se permet la plus inacceptable des insultes en se référant aux barbares de l'État islamique comme étant mes « amis de chez Daech ». Bien que verbal, cela reste un acte inouï de violence. C'est inadmissible que ce juge s'octroie le

droit de m'injurier au plus haut point, tente de me salir, et crache ainsi sur la mémoire de mes amis et camarades kurdes, arabes, assyrien·ne·s, turkmènes, arménien·ne·s, turc·que·s et internationaux·les tombé·es dans la lutte contre cette organisation. J'en reste encore aujourd'hui scandalisé.

Cela fait plus de quatorze mois d'une instruction partielle où contrairement à son rôle, le juge d'instruction instruit uniquement à charge et jamais à décharge. Il ne prend pas en considération ce qui sort du scénario préétabli et ne sert qu'à valider une personnalité factice façonnée de A à Z par la DGSI qui, loin de me représenter, ne reflète que les fantasmes paranoïaques de cette police politique. Ainsi, je suis sans cesse présenté comme « leader charismatique » alors même que tout mode de fonctionnement non horizontal est contraire à mes valeurs égalitaires.

Cela fait plus de quatorze mois que, sans jugement, on m'impose la détention dite « provisoire » que je subis dans les plus terribles conditions possibles : le régime d'isolement [voir les lettres de mars 2021 et juin 2021] considéré comme de la « torture blanche » et un traitement inhumain ou dégradant par plusieurs instances des droits humains.

Cela fait plus de quatorze mois que je suis enterré vivant dans une solitude infernale et permanente sans avoir personne à qui parler, à juste pouvoir contempler le délabrement de mes capacités intellectuelles et la dégradation de mon état physique, et ce sans avoir accès à un suivi psychologique.

Après avoir sous des airs faussement neutres fourni à l'Administration pénitentiaire des arguments fallacieux pour s'assurer de mon maintien à l'isolement, le juge d'instruction demande le rejet de

ma demande de mise en liberté, tout comme le parquet national antiterroriste (PNAT). Pour ce faire, ils reprennent presque en copié/collé le rapport de la DGSI du 7 février 2020, base de toute cette affaire dont nous ne savons pas d'où viennent les informations, et dont la véracité n'a pas été démontrée. On est en droit de se demander à quoi ont servi les écoutes, les surveillances, les sonorisations et ces deux ans d'enquête judiciaire et d'instruction, puisque sont occultés les faits qui démontrent la construction mensongère de la DGSI.

Le PNAT et le juge d'instruction n'ont de cesse d'essayer d'instiller la confusion et de créer l'amalgame avec des terroristes islamistes, alors même qu'ils savent pertinemment que j'ai combattu contre l'État islamique, notamment lors de la libération de Raqqa, où avaient été planifiés les attentats du 13 novembre.

Le juge d'instruction prétend craindre que j'informerai des personnes – imaginaires – de ma situation alors que celle-ci est publique, notamment parce que la DGSI ou le PNAT ont eux-mêmes fait fuiter l'information dès le premier jour. Il prétend ainsi empêcher toute pression sur les témoins, les victimes et leurs familles, alors même qu'il n'y a ni témoin ni victime, puisqu'il n'y a aucun acte. C'est ubuesque. Est aussi évoquée sa crainte d'une concertation entre coinceulpe·es et complices même si toutes et tous les coinceulpe·es ont été mis·es en liberté, qu'il n'a plus interrogé personne d'autre que moi depuis octobre 2021, et que j'ai attendu patiemment qu'il ait fini de m'interroger pour déposer cette demande de mise en liberté. Il aurait pu être comique dans d'autres circonstances de constater l'utilisation à charge de faits anodins comme jouir de mon droit à circuler librement en France et en Europe, de mon mode de vie, de mes opinions politiques, de mes pratiques sportives, de mes goûts pour le rap engagé ou les musiques kurdes.

Le juge d'instruction s'en prend à ma mère en la désignant comme n'étant pas une garantie valable pour la simple raison qu'elle n'a pas empêché son fils âgé de 33 ans à l'époque de rejoindre les forces kurdes des YPG dans la lutte contre Daech. Encore une fois, c'est ma participation dans ce conflit

qu'on criminalise. Il lui reproche également l'utilisation d'applications cryptées (WhatsApp, Signal, Télégram...) qu'utilisent des millions de personnes en France. Enfin, il dénigre d'un bloc toutes les autres options de garanties (travail, hébergement...) sans rien avoir à leur reprocher, alors même que les personnels du Spip, dont c'est le métier, ont rendu un avis favorable.

Comment alors comprendre qu'après avoir ordonné ces enquêtes de faisabilité signifiant la possibilité de me remettre en liberté avec bracelet électronique, le juge des libertés et de la détention malgré le rendu refuse ensuite de la mettre en place ? Nous sommes nombreux et nombreuses à constater que dans toute cette affaire la « justice » viole ses propres lois et est soumise à l'agenda politique de la DGSI.

J'ai récemment appris de la bouche même du directeur des détentions de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines), que je remercie pour sa franchise, que mon placement et mon maintien à l'isolement étaient décidés depuis le premier jour par des personnes très haut placées, et que quoi que je dise ou que lui-même dise ou fasse, rien n'y fera, que cela le dépasse, que le dossier ne sera même pas lu, que je resterai au quartier d'isolement, et que de toute façon rien ne pourrait changer avant les élections présidentielles.

Puisque l'on cherche à criminaliser les militants et militantes ayant lutté avec les Kurdes contre Daech,
Puisque l'on utilise la détention soi-disant provisoire dans le but de punir des opinions politiques,
Puisque cette histoire n'existe qu'à des fins de manipulation politique,
Puisqu'aujourd'hui on ne me laisse comme perspective que la lente destruction de mon être,

Je me déclare en grève de la faim depuis le dimanche 27 février 2022 à 18 heures, je ne réclame à l'heure actuelle que ma mise en liberté en attendant de démontrer le côté calomnieux de cette honteuse accusation.

Libre Flot

« J'ai l'impression d'être paralysé de la pensée »

**Quartier d'isolement
du centre pénitentiaire de Bois-d'Arcy,
le 18 février 2022**

S'il est vrai que je n'ai cessé de donner des nouvelles régulières par courrier puisqu'il était tout bonnement plus simple de poser le stylo et de le laisser glisser au fil aléatoire de pensées éparses, cela fait huit mois que je n'ai pas posé de texte spécifiquement sur l'isolement. Non pas que la situation n'ait pas évolué mais parce qu'il m'est devenu tellement plus ardu de m'y mettre. Plusieurs fois, j'ai voulu écrire sur différents sujets, mais c'était devenu comme impossible, la concentration douloureuse et au final, toujours l'abandon, la remise à plus tard... la déception !

Ce texte sera donc très certainement plus bref que les précédents ; mais vu qu'hier on m'a bien fait comprendre qu'il ne fallait pas que je m'attende à sortir d'isolement, que c'était joué d'avance... et suivant la décision du juge des libertés et de la détention (JLD) sur ma demande de mise en liberté (DML), je me dis que c'est le moment d'écrire, car si je sors je ne le ferai peut être pas, et si je reste... au moins, ça sera un constat de la situation à ce moment-là.

Hier a eu lieu mon débat contradictoire pour le maintien à l'isolement, la mascarade trimestrielle. Il est surprenant de constater qu'après plus d'un mois à demander en vain un rendez-vous avec ma docteure attitrée, il est mis au dossier ce que je qualifierais de « foutaise » – un avis favorable griffonné sur la lettre de la direction le demandant, se résumant en deux mots : « Avis favorable », signé par un médecin inconnu accolé à cette lettre, où mon nom est inscrit avec un numéro d'écrou n'ayant rien à voir avec le mien... BRAVO !

Mais attention, ce n'est pas tout : la Pénitencière ne m'a pas oublié pour la Saint-Valentin car, depuis le 14 février, je suis affublé de l'étiquette

de « meneur ». Tout ça en ayant toujours et seulement été en isolement, sans aucune communication avec d'autres détenus, sans participation à une quelconque contestation, sans aucun compte-rendu d'incident (CRI), sans raison ! Félicitations ! (J'aurai préféré des fleurs...)

Sur le plan physique, bien que je passe un temps quotidien conséquent au maintien de mon état corporel, être enfermé en permanence dans des boîtes trop petites, sans accès à une vraie promenade, ne permet pas la marche.

Quatorze mois « sans marcher » ont affaibli considérablement mes genoux, tout comme l'impossibilité d'accéder à des activités affecte mes poignets... Ces articulations me sont, depuis un certain temps déjà, douloureuses. Mais bonne nouvelle : mes dents sont soignées ! Mais pire que tout, c'est mon cerveau qui déraile, la situation est catastrophique. Déjà en octobre, lors de l'entretien avec le juge d'instruction, j'avais pu constater que je perdais le fil. Avant d'arriver à la



« Stress, angoisse, indécision, bug cérébral »

fin de certaines questions, j'avais oublié le début, de même pour les réponses... Désormais, c'est pire. (Heureusement, en février, il a accepté de m'imprimer les questions pour que je puisse avoir un support pour pallier le déficit de mes capacités.)

Le constat le plus brutal est apparu *via* les cours d'anglais. L'anglais en tant que langue n'est pas le problème (même si mon vocabulaire est pauvre et mes conjugaisons hasardeuses). Je comprends sans souci les énoncés et les textes servant de supports car cela est, selon moi, « passif », je n'ai pas à réfléchir, à créer une idée pour cela. Mais lorsque l'exercice demande d'analyser, d'apposer un avis ou toute chose exigeant une réflexion « active », le drame survient. Ce qui ne me demanderait qu'une demi-heure en temps normal, et qui au printemps dernier me prenait deux ou trois heures, m'est désormais hors de portée. Je sais que c'est facile, mais je ne peux pas : mon cerveau se bloque, comme s'il se transformait en gelée anglaise (en glaise ?), comme si les synapses se rétractaient, déconnectant les neurones les uns des autres et que la matière grise se figeait en se dilatant et, subissant alors une forte compression contre la boîte crânienne, me provoquait des maux de tête terribles.

Savoir que quelque chose est normalement facile et constater ne plus pouvoir le faire est d'une violence inouïe. Comme si je n'arrivais plus à attacher mes lacets ou à me servir d'un interrupteur... J'ai l'impression d'être paralysé de la pensée.

Il m'est aussi devenu impossible d'assimiler une quelconque information sans un temps relativement long consacré spécifiquement à cet effet. Prendre en direct une décision ou faire un choix, même anodin, me rend perplexe, voire paniqué. Par exemple, un matin, un surveillant m'a gentiment laissé choisir, chose inhabituelle, si je souhaitais aller en promenade le matin ou l'après-midi. Résultat : stress, angoisse, indécision,

bug cérébral... Je ne sais même plus si j'ai réussi à choisir...

Mon cerveau fonctionne au ralenti, les pensées ne se renouvellent pas, elles sont lentes et tournent en boucle sans vraiment évoluer. Je répète plus ou moins les mêmes choses dans mes courriers, il doit être rare que j'envoie des messages à caractère exclusif. J'ai l'impression que durant toute une semaine, il passe dans mon cerveau, autant de pensées différentes qu'il en passait en une heure autrefois. Cette léthargie cérébrale rend toute tentative de réflexion si lente et infructueuse que je me renvoie l'image d'un zombie qui, refusant de quitter le monde des vivants, s'acharne mordicus à mimer pathétiquement l'activité de sa vie passée...

Libre Flot

ISOLEMENT CARCÉRAL



TORTURE DÉMOCRATIQUE



« ENFIN SORTI DU QI ! » lettres de Kémi

**Quartier d'isolement (QI) de Saint-Maur,
18 novembre 2021,**

Merci pour la carte, je vous mets un petit dessin avec cette lettre, un truc vite fait...

En juin prochain, ça fera dix ans que je suis en prison et libérable en 2032 ; avant ça, j'étais en prison de mes 15 ans à mes 22 ans. Ces dix-sept dernières années, j'ai été libre un an avant de retomber en 2012, j'ai littéralement passé la moitié de ma vie en prison et pourtant j'ai que 32 ans ! C'est triste à dire mais c'est la prison qui m'a formé... Je fais partie de la communauté des gens du voyage donc, la prison, je connais depuis bébé, je suis venu au monde au parloir, sérieux... Là, le QI a été prolongé jusqu'au 4 février 2022, je vais encore passer Noël au QI et ça me met un coup au moral.

**Quartier d'isolement de Saint-Maur,
28 décembre 2021,**

Comme je le pensais, la demande de sortie du QI a été refusée, je suis dégoûté... Mi-janvier, une nouvelle demande de sortie du QI va être faite mais bien sûr ça sera refusé :(

Sérieusement, j'en ai marre d'être isolé, mon mental ne suit plus, je me bats pour ne pas baisser les bras mais c'est dur, surtout quand j'entends par la fenêtre

les autres détenus parler de leur parloir qu'ils ont eu pour Noël, je t'avoue que ça m'a fait un truc en les entendant !!! J'espère que 2022 sera une meilleure année pour moi. Bref, je vous souhaite à tous une bonne année 2022 et tout ce qui va avec...

**Centrale de Saint-Maur,
en transit au quartier arrivants !
janvier 2022,**

Enfin, la victoire ! Après deux ans d'isolement gratuits, mon avocate et moi avons gagné au tribunal administratif contre l'Administration pénitentiaire. Ça fait un mois que je suis sorti du QI, je vais faire la formation menuiserie. Ça fait bizarre, après deux ans, de retrouver une détention « ordinaire »... J'ai encore du mal à me repérer mais tout va bien. Aux détenus de France au QI et à leurs familles : ne lâchez rien. Avec un avocat et du calme, on peut les faire plier. La preuve : je suis un preneur d'otage, un DPS (détenu particulièrement signalé), un détenu « difficile »... et pourtant, mon avocate a gagné un recours, elle les a eus à leur propre jeu !

Je circule en détention normale, je vais où je veux... Gardez la force et le courage !

Kémi, enfin sorti du QI !



« ON A PAS ÉTÉ JUGÉS, ON A ÉTÉ PRÉJUGÉS »

Récit condensé d'une révolte à la prison pour étrangers du Mesnil-Amelot et de ses suites judiciaires

En janvier 2021, les personnes retenues au centre de rétention (CRA) du Mesnil-Amelot (77) se sont révoltées face à l'allongement des peines dans les prisons pour sans-papiers (voir *L'Envolée* n° 53). Après une tentative d'évasion collective, ils ont viré les policiers chargés de les garder et certains ont saisi l'occasion pour mettre deux bâtiments hors d'usage – ce sera toujours ça de moins pendant plusieurs mois pour enfermer les étrangers ! Les CRS sont arrivés très vite car leur caserne est collée au CRA et sept personnes ont rapidement été désignées comme « meneurs », puis accusées d'avoir mis le feu.

Quelques semaines plus tard, à leur procès, il s'est avéré que le juge de correctionnelle était un ancien juge des libertés et de la détention (JLD) du

Mesnil-Amelot – comme tous les JLD, sa fonction principale est de prolonger les rétentions – et que, dans les mois précédents, la procureure avait fait pleuvoir interdictions du territoire français (ITF) et comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC, le fameux « plaider coupable ») pour renvoyer des gens en centre de rétention. Du coup, la lourdeur des peines n'étonne personne : un an de prison avec sursis pour la peine la plus faible, et de quatre à seize mois ferme pour les six autres. Ceux-là sont donc retournés en taule à la fin de cette longue journée.

Récemment libérée, une des sept personnes inculpées a bien voulu raconter la révolte et ses suites à l'antenne de *L'Envolée* le 24 décembre 2021 ; voici une version condensée de son récit.

« Les conditions de vie à l'intérieur ont rien à voir avec la santé ; ils s'en foutent. Pour vous donner une idée, la chambre, c'est un sas. Y a deux portes : une vers la cour et une autre qui donne sur un petit couloir qui va vers les toilettes. Je vous raconte pas pour dormir... Les portes ferment pas, faut trouver des astuces pour les fermer avec des draps ou autres. Surtout, en janvier dernier, il a neigé, il faisait moins de zéro ; le froid à l'intérieur, et la saleté, je vous raconte pas. On vivait comme ça. Et si tu fais pas le test PCR, tu repars en prison, et après la prison tu reviens au centre de rétention. Ça n'en finit pas. Il y avait avec moi des gens qui avaient fait plus de six mois au centre de

rétention. Ils se sont habitués à cette vie à force de tourner dans un carré et de manger moins de 100 ou 200 grammes de nourriture le midi... et le soir, tu manges à 18 heures en janvier, alors qu'il gèle. Tu peux t'habiller comme tu veux, t'as froid à l'intérieur ; à l'intérieur, t'es comme dans *Walking Dead*. On en arrive à dire qu'en prison c'est mieux qu'ici. Quand tu sors de prison, on te dit : t'es libre [*la pénitentiaire n'annonce pas le placement en CRA*] ; mais en rentrant au centre de rétention, tu te rends compte que t'étais plus libre en prison ! Tu pouvais avoir un téléphone avec caméra, Internet, tu pouvais communiquer avec la famille au pays...

« Pour nous, le but, c'était pas de cramer quelque chose, c'était de faire passer un message »

La révolte a commencé la nuit, la veille de l'incendie. On a commencé à parler avec les responsables, mais ils nous disaient tous : « *Moi, je fais juste mon travail.* » Y a pas de responsable, en fait. On leur a parlé doucement et correctement : « *Vous êtes en train de marcher sur la loi; d'accord, on a pas de papiers, mais dans la loi, c'est trois mois ! Pourquoi y a des gens qui passent plus de trois mois ici ?* » Normalement, c'est quatre-vingt-dix jours. T'as pas à rester plus. Trois mois, déjà, c'est une peine. C'est pas un centre de rétention, ça ! On a essayé de sortir, de s'enfuir ; y avait presque tout le centre. On a réussi à ouvrir un premier portail, mais pas le deuxième, parce que c'est bien condamné ; et quand les flics de nuit sont arrivés, ils ont réussi à nous calmer en disant : « *Demain, y a un responsable qui va venir vous parler.* »

Le lendemain matin, ils ont ramené quelqu'un d'encore plus raciste ; il voulait rien comprendre : « *Vous restez là tant que le procureur ou le juge ont pas dit que vous sortez !* » Il a parlé avec nous même pas dix minutes. Il a choisi ceux qui parlaient français et on est partis lui expliquer la situation : « *Y a des gens qui passent jusqu'à six mois ici, pourquoi ?* » Il nous a mal parlé : « *J'en ai rien à foutre ! Moi, à 18 heures, je rentre chez moi voir ma famille, mes enfants !* », et après il s'est barré. Le reste de la discussion, c'était avec les policiers en civil et la PAF [*police aux frontières*].

Ça a commencé dans la zone 1, là où y a eu le feu – mais vous voyez, on s'est pas battus, parce qu'à cent vingt contre même pas une dizaine de policiers, on est les plus forts. On a juste commencé à parler avec eux, mais c'était : « *Allez en parler avec celui-ci, celui-là, faut voir avec le responsable, nanani, nanana...* » Ils voulaient rien comprendre. L'affrontement a vraiment commencé quand la police a commencé à gazer. Les gens ont commencé à s'énerver, c'était de l'impro : « *Pourquoi on se fait gazer ? On est pas des mouches !* » On est en train de parler, t'es avec moi H 24, tu sais ce que je vis et juste parce que je suis énervé et que je parle fort, tu me gazes ? Tout le monde est arrivé des trois zones, et ça a commencé ; moi, j'appelle pas ça un affrontement, parce qu'y a rien eu : pas un seul blessé, des deux côtés ! On dit qu'y a pas de fumée sans feu, mais là c'était juste une fumée – y avait pas de feu. Le feu, il a commencé après.

Quand les gens ont vu qu'y avait vraiment pas de solution, ils se sont dit : « *Y a rien à faire, on va casser la routine directement ! Pourquoi les centres de rétention existent ?* » Ils ont mis le feu dans le deuxième bâtiment, puis dans le premier. La police n'a pas laissé rentrer les pompiers. Un bâtiment brûlait à moitié, un autre presque en entier... On avait pas besoin

d'en arriver là, on était juste en train de parler avec eux ! Pour nous, le but, c'était pas de cramer quelque chose, c'était de faire passer un message. On a mis le feu pour que les gens sachent qu'ici, y a un centre de rétention, et qu'y a des gens à l'intérieur, en fait. Avant, j'avais été parler avec la Cimade [*association juridique dans le CRA*] ; j leur avais dit : « *Avant que quelque chose éclate, on veut au moins le numéro d'un journaliste qui vienne voir – Non, non, on peut pas, on l'a pas sous la main.* » Ils prétendent nous aider, mais en fait ils travaillent avec l'État ; ils travaillent à nous faire couler encore plus.

Y a eu tout un spectacle de CRS après le début de l'incendie... J'avais jamais vu ça. Au procès, ils ont raconté que la révolte avait duré je sais pas combien de temps, mais en fait, ils ont pas mis longtemps à arriver : un quart d'heure après que les flics ont commencé à gazer, cinq minutes après le départ de feu, les CRS étaient déjà là. Ils sont rentrés dans le centre à une centaine pour tout boucler et ils ont commencé à coincer des gens dans les coins, à regarder la vidéo-surveillance... Y avait même des flics qui filmaient avec leur téléphone ; j'en ai vu une de la Cimade qui était en train de filmer aussi. Tous à filmer ce qui se passait – je sais pas pourquoi : en fait, pour nous désigner, ils se sont servis que des caméras... Par contre, quand c'est en ta faveur, ils vont dire : « *La caméra de ce coin-là ne marche pas.* »

Ils ont commencé à regrouper les gens dans des coins. Ils se causaient par radio ; nous, on entendait pas. Ils ont commencé à boucler des gens dans les bâtiments : des gens qui avaient rien fait, des vieux qui étaient pas dans la manifestation... La police leur a dit : « *Si vous voulez rester avec les manifestants, restez, mais si vous voulez qu'il vous arrive rien de mal, rentrez dans votre zone jusqu'à ce qu'on ait fini et on vous ouvrira* », donc ils sont rentrés dans leurs bâtiments. Dès qu'ils mettaient un groupe dans un coin, bam !, ils en sortaient un ou deux ; c'est comme ça qu'on a été désignés, à la tête : « *Lui, lui, l'Afghan, le rebeu, le renoi...* » On nous a fait sortir l'un après l'autre. Au tout début, on était huit.

La garde à vue aurait dû commencer au moment où ils nous ont mis les menottes et qu'on a été enfermés dans le réfectoire. Y avait des flics en civil ; ils nous ont rien dit pour nos droits. Les CRS qui s'étaient occupés de nous se sont mis en retrait et ils ont commencé à nous mettre dans le réfectoire : deux, trois personnes dans le premier réfectoire, le reste dans le deuxième. On a été gardés par des policiers. Même dire ces mots-là : qu'on a été gardés, que les CRS se sont occupés de nous... c'est déjà comme si on

« *En Europe, les chiens sont mieux traités que les êtres humains : ils ont des passeports !* »

était des animaux. Moi, j'suis resté au moins deux heures menotté dans le réfectoire. On était assis là-dedans, on savait même pas pourquoi. Ils nous ont tous amenés en fourgon dans un commissariat du 95 – je crois, parce que j'étais dans une cellule avec trois personnes, mais le reste, je sais pas où ils étaient exactement. C'est arrivés au commissariat que la blague a commencé : on savait pas ce qu'on faisait là, ce qu'on avait fait de mal. On s'est juste révoltés parce qu'on mangeait pas bien et qu'on était privés de tout, même d'avoir nos familles au téléphone. On se retrouve en garde à vue juste parce qu'on a dit : « *Vous nous avez pas respectés* » ? C'est pas parce qu'on est pas citoyens de ce pays qu'on doit être traité de cette façon. Regarde la différence : les Africains peuvent pas venir ici alors que tu peux aller dans certains pays d'Afrique même sans visa ! Là, y a une différence raciale, en fait. Les Européens sont rentrés en Afrique, ils ont bouffé tout ce qu'y avait et ils continuent sans rien laisser pour les citoyens de ces pays ! Alors on vient ici pour récupérer juste de quoi s'en sortir, pour changer de situation. On est arrivés ici parce qu'on sait très bien que nos richesses viennent en Europe ! On est pas débiles.

Mais arrivés ici, on se fait traiter comme n'importe quoi. D'après ce que j'ai compris, en Europe, les animaux, ils leur donnent des papiers. Les chiens sont mieux traités que les êtres humains : ils ont des passeports, ils peuvent voyager !

La personne qui est passée en premier à l'interrogatoire a tout poucave. Elle a tout dit, elle est sortie de garde à vue et on l'a plus revue. Ils ont commencé à nous montrer des photos : « *Est-ce que c'est lui ? Ou lui ?* » Moi, j'ai pas vu qui a mis le feu, donc je peux pas inculper quelqu'un ! Au début, ils cherchaient celui qui avait mis le feu pour le mettre meneur – même si c'est pas lui, même s'il est arrivé en tout dernier et qu'il a juste mis le feu ! –, et les autres, ils allaient leur mettre des petites peines pour bien montrer qu'on donne des peines à tous ceux qui se révoltent, qui manifestent. T'as pas le droit de parler. T'es pas chez toi, t'as pas de droits. Je te traite comme je veux, et si tu parles, tu pars en prison. C'est de l'esclavage moderne : « *Je te traite comme je*



Le caniche Tobey Rimes serait millionnaire.

veux, je te mets dans un centre de rétention si je veux, je te donne à manger si je veux, à l'heure que je veux. Je te dis où tu peux aller ou pas, ce que tu dois faire, comment tu dois t'habiller. » Les gardes à vue, c'est pas beau du tout. Genre on était trois, et pendant trois nuits on s'est partagé le matelas en dormant par terre à tour de rôle. C'était vachement sale, frère.

J'ai jamais entendu parler d'un procès pareil pour un délit pareil. On est passés une première fois au tribunal de Meaux, mais les avocats ont demandé un report pour préparer la défense, et on est revenus une semaine après la garde à vue. Là, un avocat est venu nous dire : « *Vous allez repasser quarante-cinq jours après votre premier jour d'emprisonnement.* » Le procès s'est fait en plusieurs étapes : on passait, on ressortait... Je crois que ce jour-là, le juge a travaillé qu'avec nous. On est arrivés au tribunal à 13 heures et on est passés devant le juge jusqu'à 3 heures du matin. T'imagines ? On commençait à se poser des questions !

Ils sont au courant de ce qui se passe et ils sont d'accord. Ça leur fait plaisir, en fait... On a pas été jugés, on a été préjugés. Ils savent vraiment dès le début les peines qu'ils vont nous donner. Au procès, y avait des témoins : des anciens retenus, des gens d'une association... Le problème, c'est que le juge, il voulait pas savoir pourquoi on en est arrivés à faire ça : il voulait savoir qui a fait quoi et c'est tout ; mais pourquoi, il voulait pas le savoir.



« *On s'est juste révoltés
parce qu'on mangeait pas bien
et qu'on était privés de tout,
même d'avoir nos familles au téléphone* »



« REJETÉE ET REFUSÉE ! » lettre de J.

Dans le numéro 54 du journal, nous avons publié une lettre de J. qui expliquait que Kristina, son ancienne co-détenue, s'était retrouvée enfermée en centre de rétention administrative (CRA) à sa « sortie » de taule, avant d'être assignée à résidence dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Étrangères, Kristina et J. demandent toutes les deux

l'asile en France, mais sont sous le coup d'une interdiction de territoire français (ITF), contre laquelle elles ont fait un recours.

Depuis le dernier numéro de novembre 2022, les nouvelles sont mauvaises : leurs demandes d'asile et leurs recours respectifs contre l'interdiction de territoire ont été rejetés et refusés.

**Centre pénitentiaire des Baumettes,
le 22 février 2022,**

Salut *L'Envolée*,

Comment vous allez ? Je m'excuse de ne pas vous avoir répondu plus tôt. Il s'est passé tellement de choses que je n'étais pas d'humeur à écrire. Je me suis beaucoup isolée, mais maintenant je vais mieux ! :)

Bon, concernant ma demande d'asile, elle a été rejetée aussi bien pour moi que pour Kristina. J'ai fait appel à la CNDA [*Cour nationale du droit d'asile*], maintenant j'attends une nouvelle date pour avoir une nouvelle audience. Quant à l'ITF, ils l'ont maintenue. L'audience a été terrible et le juge a été très sarcastique. Pour te donner une idée, il a commencé l'audience en disant : « Madame, c'est marrant... Tu apportes 30 kg de cocaïne en France et tu demandes l'asile ? » Donc, à partir de là, tu sais déjà !

En décembre, je suis descendue au CD 0, et en janvier je suis montée au CD 1. Le CD 1 est très bien, parce que c'est portes ouvertes donc je peux me promener dans tout l'étage et le temps passe plus vite.

Kristina va bien, mais après que l'OFPRA [*Office français de protection des réfugiés et apatrides, devant lequel on passe pour la première audience d'une demande d'asile*] a refusé notre demande d'asile, ils l'ont forcée à signer à nouveau au commissariat deux fois par semaine et elle ne peut pas quitter le département 04. C'est à cause de cela que je n'ai plus de parloirs.

Il y a un grand manque d'informations parmi les organisations françaises, c'est le bordel, franchement !

Comme nous avons fait appel avec la CNDA, la CNDA n'a pas prévenu la mairie... alors ils ont stipulé ces obligations pensant qu'elle n'avait pas fait appel. Du coup, Kristina essaie de rentrer en contact avec la mairie pour régler ça.

Ce qui est bien avec toutes ces histoires, c'est que je suis au CD 1 et début janvier j'ai eu une unité de vie familiale (UVF) avec Kristina pendant 24 heures.

C'était très bien et en même temps très étrange. Bizarre car cela fait trois ans que je n'ai pas dormi ailleurs que dans ma cellule. Les appartements UVF sont grands et comme j'ai l'habitude des 9 m², je pensais que tout était grand et j'ai fini par laisser tous les robinets ouverts ! À Kristina de les éteindre. MDR !

Concernant la sortie au parc des Calanques [*organisée par la prison*], la juge d'application des peines me l'a également refusée à cause de la confirmation de mon ITF, disant que je m'enfuirais ! Cela n'a aucun sens, sachant que j'ai fait une demande d'asile. Ma vie entre novembre et fin décembre était basée sur ça : « *rejetée et refusée* » ! Merci beaucoup pour toutes les lettres, même si je n'ai pas répondu, cela fait du bien de savoir qu'il y a des gens qui pensent à nous.

À bientôt ! :)

J.



CRIMINALISATION DU MOUVEMENT SOCIAL EN GUADELOUPE

À l'été 2021, les personnels hospitaliers et les pompiers de Guadeloupe se sont mobilisés contre l'obligation vaccinale : imposée depuis l'Hexagone, elle a provoqué la suspension de nombreuses personnes dans ces secteurs déjà très affaiblis.

En effet, en Guadeloupe, les centres hospitaliers sont peu nombreux et vétustes. On y manque de matériel, d'oxygène et de personnel. Le passe sanitaire et l'obligation vaccinale sont aussi violemment rejetés, parce qu'imposés par le même État qui s'avère incapable de distribuer de l'eau potable sans coupure à cette population qu'il a laissé empoisonner au Chlordécone depuis un demi-siècle : 95 % de la population de l'île est intoxiquée par ce pesticide utilisé dans les bananeraies. Les sols sont contaminés pour six cent cinquante ans, au dire des experts.

De l'annonce de l'obligation vaccinale pour le personnel hospitalier et les pompiers en juillet 2021 à leur suspension en novembre, ces secteurs n'ont cessé de manifester pour s'y opposer. Le 15 novembre, la suspension de près de neuf cents personnes sur l'île a rapidement déclenché un mouvement massif des travailleurs du privé et du public. Une intersyndicale a appelé à la grève générale et des milliers de personnes ont défilé pour porter des revendications bien plus sociales et économiques que sanitaires ; sans grande réaction de la part du gouvernement. Sur une île très pauvre en infrastructures de transport, des barrages se sont alors montés pour bloquer les principaux axes routiers. Ces barrages tenus en grande partie par des jeunes – une première sur l'île – ont vite été stigmatisés dans les médias et réprimés par les forces de l'ordre. Sur ces points de blocage qui ont paralysé toute l'île pendant plusieurs semaines – rappelant fortement les ronds-points des Gilets jaunes –, des personnes se sont rencontrées et organisées collectivement. Les marches pacifiques n'avaient pas d'écho ; il y a aussi eu des magasins dévalisés et des bâtiments publics attaqués...

Déclenchée par la gestion catastrophique de la crise sanitaire, la contestation a vite repris des revendications sociales et économiques bien plus anciennes, comme la baisse des taxes et des prix et l'augmentation des salaires. En 2009, déjà, un mouvement social contre la vie chère avait

duré plusieurs mois et bloqué l'île, obligeant le gouvernement Sarkozy à attribuer des miettes – sans jamais tenir ses promesses... La pauvreté et le chômage sont bien plus élevés que dans l'Hexagone – jusqu'à 60 % chez les 18-25 ans –, et les postes de cadre sont occupés à plus de 80 % par des Français de métropole. Et les békés, ces descendants des premiers colons qui représentent moins d'un pour cent de la population, continuent de dominer l'économie de l'île, dont ils possèdent l'essentiel des richesses.

SOIGNER UNE CRISE À LA MATRAQUE...

Dans l'Hexagone, les médias ont docilement relayé le discours du parquet et de la préf' qui présentaient la mobilisation comme un ramassis de pillards antivax complotistes ultra violents ; la presse antillaise aussi, notamment *France-Antille*, l'unique quotidien local sur papier, récemment racheté par Xavier Niel¹. En guise de traitement de la crise sociale, économique et sanitaire sur l'île, le gouvernement a administré son remède préféré : un max de flics et de gendarmes en plus et un couvre-feu de 18 heures à 5 heures. Comme les protestataires continuaient à intensifier leur mouvement, deuxième dose : cinquante membres cagoulés du GIGN et du Raid ont été

¹ Patron de Free et gendre du milliardaire Bernard Arnault.

envoyés sur place pour étouffer la contestation comme on met fin à une prise d'otage.

Les manifestant·e·s ont été dispersé·e·s à coups de matraque, de gaz lacrymogène et de flash-ball. Il y a eu des blessés et de nombreuses arrestations : rien que le samedi 20 novembre, trente personnes ont été déférées en comparution immédiate, nécessitant l'ouverture exceptionnelle de salles d'audience au tribunal de Pointe-à-Pitre. Au 4 décembre, on comptait déjà plus de 148 interpellations, et 64 personnes condamnées à des peines allant jusqu'à deux ans de prison. Les protestataires n'ont pas lâché la rue malgré la violence de la répression et la totale absence d'écho à leurs luttes dans l'hexagone. Des négociations se sont enfin ouvertes fin décembre et les barrages ont été temporairement levés.

... ET FAIRE PASSER UNE RÉVOLTE POUR UNE GUERRE DE GANGS

Les discussions ont capoté, en partie parce que les syndicats refusaient de condamner les violences et continuaient de réclamer l'amnistie des personnes incarcérées pendant la contestation. Le mouvement est alors reparti et les barrages ont été remis en place. Entre-temps, la machine judiciaire s'était ébranlée. Largement relayée par les journalistes aux ordres suite à une conférence de presse du proc, l'instruction a choisi de voir dans les journées d'émeutes de novembre et de décembre le fait d'une jeunesse manipulée par les gangs : la justice a visé des figures des quartiers pour en faire des boucs émissaires. « *Ce 17 janvier à l'aube, Oneel, Lillow, Zébrist, BB, Bwana, Samuel et Didier ont été arrêtés par le Raid et le GIGN pour être placés en garde à vue*

quatre jours durant. Une spécificité que la justice réserve d'habitude aux affaires de terrorisme ou de grand banditisme. Les chefs d'accusation sont graves : "association de malfaiteurs en vue de commettre crimes et délits en bande organisée" et "extorsion de fonds" à l'encontre d'élus locaux et de responsables ou de propriétaires de grandes enseignes commerciales », peut-on lire dans le communiqué des proches de ceux qui se font appeler les « grands frères ». Ceux-ci, peut-on lire dans le même communiqué, « ne peuvent pas être à l'origine du mouvement social que connaît l'île depuis l'année dernière, ni de toutes les actions qui en ont suivi. La population s'est soulevée de son propre chef. »

L'objectif du gouvernement est pourtant bien de faire passer ce soulèvement populaire porteur de revendications sociales pour une manœuvre de bandes organisées. Sept « grands frères » ont été incarcérés ; leurs proches dénoncent : « *les mises à l'isolement, les blocages de la plupart des communications, les obstacles opposés à l'accès aux soins, les transferts en métropole, tout est fait pour écarter et briser des hommes que l'on considère comme déjà condamnés. Aussi, en accusant nos proches d'être les meneurs d'émeutes, le procureur appuie la division parmi les habitants, renforce la méfiance à l'égard des élus et vise à délégitimer et criminaliser une protestation massive de la population et particulièrement l'irruption inédite de la jeunesse dans les enjeux politiques guadeloupéens. Une mobilisation à laquelle l'État ne sait répondre autrement que par la contrainte, la force et la répression violente.* » Le 6 février, rebelote : sept personnes sont arrêtées suite au braquage des bureaux de la douane le 19 novembre ; elles rejoignent ceux qui avaient déjà été interpellés au moment des faits – une nouvelle occasion de renforcer le mythe d'une révolte manipulée par des gangsters.





« Association de malfaiteurs ? Chefs de gangs ? L'hôpital ne se foutrait-il pas de la charité ? »

Oneel est un des « grands frères » arrêtés. Dans une lettre que nous relayons ici, il décrit son parcours et son engagement pour démonter l'image de mafieux que la justice et le gouvernement veulent lui coller – comme ils le font pour les autres en publiant dans la presse des portraits à charge – et pour apporter un peu de complexité à la caricature qui est faite d'eux. Avec trois des inculpés, il a depuis été transféré en métropole.

**Basse-Terre,
le 9 mars 2022,**

Salutation à tous,

[...] Je suis Noël Daufour, plus connu sous le nom d'artiste d'Oneel, prévenu et incarcéré à la maison d'arrêt de Basse-Terre depuis le 21 janvier 2022 dans cette affaire aussi trouble qu'absurde dite des « grands frères ».

À l'heure où vous me lisez, je suis sûrement en transit sous bonne escorte en destination d'une prison plus appropriée en plein milieu de la France hexagonale, sous la décision du garde des Sceaux craignant d'une part pour la sécurité de la maison d'arrêt, d'autre part l'influence que je pourrais avoir sur la population carcérale, et pour finir la médiatisation de l'affaire pour laquelle je suis, jusqu'à preuve du contraire, présumé innocent.

Voilà donc les trois raisons – ou prétextes – justifiant mon transfert vers la métropole, bien loin des miens. Car oui, selon les autorités, les deux prisons de notre département ne sont pas assez sécurisées pour un profil comme le mien ; ce qui m'amène à me poser la question suivante : qui suis-je ?

Dans la vie privée, je suis le père de quatre merveilleux enfants [...], j'ai bientôt 40 ans et vis maritalement avec une femme dont le courage n'égale que sa sensibilité. Je suis le troisième d'une fratrie de quatre enfants chouchoutés par une mère aimante qui ne s'est jamais plainte de devoir assumer les

deux rôles, dans ce scénario incertain qu'est la vie, tant sur notre éducation que sur l'aspect financier. C'est d'elle que je tiens cette personnalité aussi pacifique que combative, car tout n'est pas noir ou blanc : la vie est faite de nuances et de contradictions – mais j'y reviendrai quelques lignes plus tard. [...]

Sur le plan social, j'ai de par ma petite notoriété d'artiste beaucoup de connaissances que je croise au quotidien ; je suis très sociable de manière générale. J'ai quelques amis sur qui je peux compter et tous connaissent mon dévouement pour les gens qui comptent pour moi et ma philosophie de vie. [...]

Mais souvenez-vous, j'ai dit que tout n'était pas tout blanc ou tout noir, qu'il y a parfois des nuances, et je ne peux pas vous dire qui je suis sans vous expliquer cette nuance. Elle commence un matin de 1992, ce jour où ma guerrière préférée fut touchée par l'ennemi, et je ne parle pas de l'homme qui tenait l'arme lui tirant dessus, mais plutôt de la misère dans laquelle il était plongé, le laissant croire que cet acte était la seule solution à ses problèmes. La nuance est là, quand la misère à travers quelqu'un frappe à ta porte, toi qui menais une vie tranquille, te pensant loin de tout ça. [...] Vous pensez que les problèmes des autres ne vous concernent pas, jusqu'au moment où ils vous éclaboussent. Nous sommes tous concernés par les maux de la société dans laquelle nous évoluons, je l'ai compris à travers les cicatrices de ma mère.

Ces convictions, associées à de l'autodétermination et un peu d'amour-propre, sont les ingrédients qui m'ont naturellement poussé sur le terrain glissant du militantisme, avec comme bagage supplémentaire, la connaissance de la réalité de la rue et ses travers, pour l'avoir fréquentée à un moment de ma vie où j'étais plus rebelle que militant. Encore une nuance qui, pendant un temps, a été agrémentée de rivalité futile, de fierté mal placée, la représentation aveuglée d'une couleur, d'un lieu, d'un nom. Deux incarcérations de plus m'ont permis de comprendre que l'autre c'est nous, que nous c'est l'autre, que nous combattons finalement un miroir et que pendant ces années d'égarement, nos œillères servaient les intérêts d'autres personnes. Nous avons dès lors pris la décision de travailler ensemble pour un devenir meilleur.

Et nous voilà quelques années plus tard, avec la goutte d'eau de restrictions sanitaires et d'obligation vaccinale faisant déborder le vase de nos innombrables problématiques, à tenter de porter la voix de la jeunesse et de montrer leur mécontentement à des sourds et à des aveugles qui font office de responsables politiques guadeloupéens, à qui il ne reste de sens que le goût et le toucher.

Association de malfaiteurs ?

Chefs de gang ?

L'hôpital ne se foutait-il pas de la charité ?

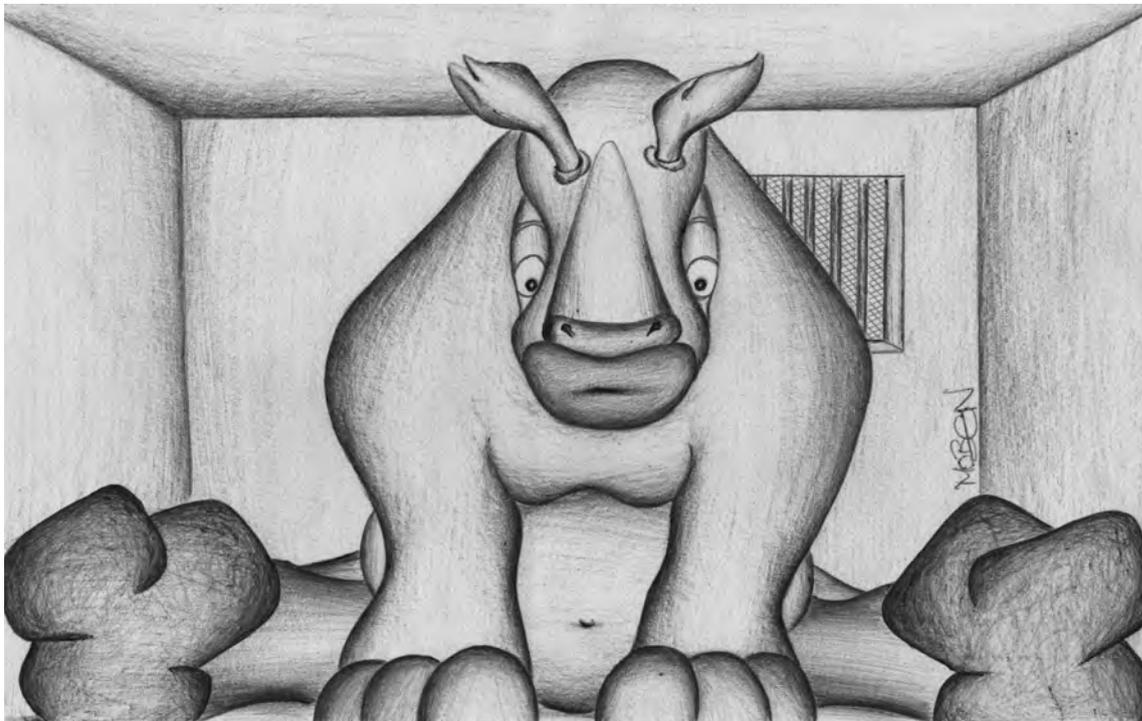
Rappelez-vous du miroir, peut être que ces appellations les renvoient à leur propre reflet ! Peu importe : la machine judiciaire est lancée, et nous avec. Ils pensaient trouver des armes à mon domicile, ils ont mis sous scellés des livres [...] Ne dit-on pas que le savoir est une arme ?

Leur méchanceté sans limite et leur envie de me casser a conduit à la saisie de mon véhicule et de celui de ma compagne pour lequel elle paie crédits et assurances ; elle, qui n'est pourtant pas inquiétée dans cette affaire, se retrouve avec deux enfants en bas âge sans véhicule depuis près de deux mois. Son seul crime serait d'être ma compagne. Maintenant on me parle de transfert sans même prendre en compte mon droit au maintien des liens familiaux. Quel est notre combat si ce n'est, dans sa globalité, la dignité humaine ? Dignité pour laquelle des hommes et des femmes se battent encore au quotidien en 2022. Ne dit-on pas que l'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt ? J'ose espérer que l'éveil des consciences n'attendra pas l'aube d'une troisième guerre mondiale.

Noël « Oneel » Daufour



Mé 67, manifestation en Guadeloupe



COVID AU PLACARD : DÉJÀ QU'AVANT C'ÉTAIT PAS TERRIBLE...

Encore une couche d'arbitraire

Depuis plus de deux ans, la pandémie rythme le quotidien de son lot de mesures avant tout sécuritaires. On a bien vu l'état du système hospitalier public : la gestion remplace le soin... donc on soigne mal. On sait combien il est difficile pour les prisonniers et prisonnières d'accéder aux soins médicaux tant en prison qu'en centre de rétention en temps normal ; alors, dans ce contexte épidémique, l'État est prêt à les laisser mourir. Depuis mars 2020, ça navigue à vue : en fonction des courbes de la maladie, mais surtout selon l'humeur des gestionnaires et les intérêts politiques, les règles varient – port du masque, attestations de sortie, passe vaccinal... On ne sait plus ce qui est interdit, autorisé ou « fortement recommandé » aujourd'hui, ni ce qui le sera demain.

Du coup, on se soumet parfois sans comprendre. Les possibilités de refus semblent infimes ; et quand des règles insupportables ne sont pas les mêmes pour tout le monde, on court le risque de se retrouver à résister tout seul dans son coin. Dans le monde du travail et ailleurs, l'arbitraire des petits chefs s'est renforcé : qui passera en télétravail ? Pour qui le masque sera-t-il obligatoire dans la boutique ? Qui peut manger, et où ?

Ce flou, les personnes enfermées le vivent beaucoup plus violemment. Depuis toujours, en prison, elles n'ont même pas connaissance du règlement intérieur qu'elles subissent. Avec le covid, on découvre au fur et à mesure les innombrables protocoles successifs auxquels on est soumis. Quand on pense qu'une règle inacceptable restera temporaire, autant s'y résigner en espérant qu'elle va s'assouplir bien vite ; quand on ne connaît pas la règle applicable aujourd'hui, ni ce qu'elle sera demain, pas facile de la dénoncer et de la refuser, individuellement, déjà, et plus encore collectivement. Nous avons eu tant de mal à réagir dehors à des mesures qui nous étouffaient qu'on comprend sans peine combien il a été difficile pour les prisonnier·e·s et leur proches de se mobiliser après les révoltes du printemps 2020, largement documentées dans *L'Envolée* n° 52.

Pour le moment, en prison, les droits ne dépendent plus du statut vaccinal, les détentions revivent un peu, les interdictions se relâchent, même si on attend toujours ici et là un retour à des parloirs plus longs et plus fréquents. On respire mieux, mais ce n'est pas un retour « comme avant » : même, au mieux, c'est toujours pire qu'avant.

« Ne pas pouvoir prendre mes frérots dans mes bras... c'était d'une violence terrible ! »

UNE VAGUE DE MESURES DE MERDE

Les activités et le travail en prison permettent de s'occuper, de sociabiliser et de (mal) subvenir à ses besoins ; ils sont de plus une condition nécessaire pour obtenir des aménagements de peine. Le covid a été un prétexte pour réduire toutes ces activités et les quelques avantages qu'elles apportaient, et pour réduire au maximum le mouvement et la vie en détention. Une aubaine pour l'administration pénitentiaire (AP). Cette épidémie de covid est un parfait prétexte pour réduire au maximum les rares occasions pour les enfermés de s'extraire de la lourdeur de leur quotidien.

Lors du premier confinement, parloirs et activités ont été totalement supprimés. Depuis le « déconfinement » d'avril 2020, on a compris que rien ne redeviendrait « comme avant ». Le niveau des contraintes varie selon les périodes. La première année, au parloir, prisonnier·e·s et proches restaient totalement séparés par des Plexiglas. C'était la norme dans la plupart des taules jusqu'en juillet 2021... alors même que les prisonnier·e·s étaient toujours en contact rapproché avec matons et Cpip ! Des années 1980 à 2010, les prisonniers s'étaient mobilisés contre toute séparation au parloir. Elles ont été remises en vigueur, levées au bout d'un an, puis restaurées ici où là selon les chiffres locaux de contamination. L'interdiction de tout contact physique a été maintenue officiellement jusqu'au printemps 2022, reportant toute la responsabilité sur les prisonnier·e·s et leurs proches.

Comme avec les peines alternatives genre bracelet électronique, on devient son propre maton, ainsi que le raconte L'Infâme, depuis le quartier d'isolement de Valence en mars 2022 : « *Croyez-moi, j'étais ému de renouer avec le parloir au bout de presque quinze ans ; mais ne pas pouvoir prendre mes frérots dans mes bras, leur faire la bise, une accolade, etc., c'était d'une violence terrible ! J'aurais voulu passer outre, et une fois les surveillants partis, j'aurais au moins fait un check aux frérots, sauf qu'on était surveillés de près : ça fait des aller-retours sans cesse pour noter si on fait un écart. Le pire de cette mise à l'amende, c'est qu'on nous a bien signifié que s'il y avait le moindre contact, non seulement il serait mis fin à la visite, mais le permis de visite serait tout simplement supprimé !* ». C'était la norme dans la majorité des taules, et la parole des matons tient lieu de preuve... Punition supplémentaire, le prisonnier était alors confiné pendant sept jours.

Autre restriction majeure au droit de visite : quand les parloirs ont rouvert, leur durée et leur fréquence ont été partout grandement réduites, ainsi que le nombre de proches autorisés par box. Ainsi, un parent ne peut voir qu'un seul de ses enfants à la fois : on lui impose de choisir ! Et les parloirs peuvent être supprimés à tout moment si la taule est déclarée « cluster ». Dans ces conditions, c'est un exploit de maintenir les liens familiaux et amicaux, pourtant si précieux. Les matons, eux, sont bien tranquilles : moins de mouvement, c'est moins de boulot, et moins de contacts avec les prisonnier·e·s ! Tout ça ne les a jamais empêchés de faire entrer le virus en détention : ils « nous mettent en danger mais, par contre, ils nous rappellent sans cesse qu'il faut respecter les gestes barrières, alors qu'eux contaminent les détenus sans vergogne ni soucis de conscience, parce qu'ils ne respectent pas les gestes barrières ! » poursuit L'Infâme.

Moins de liens avec l'extérieur, c'est aussi moins de témoins de ce qui se passe à l'intérieur ; l'AP peut vraiment fonctionner en roue libre. Autrefois basées sur la prétendue dangerosité des prisonnier·e·s, les vieilles revendications syndicales des matons sont enfin satisfaites grâce au covid !

Pendant ces deux ans, après chaque permission de sortie, les prisonnier·e·s ont aussi été mis·e·s à l'isolement de façon aléatoire, selon des critères toujours obscurs. Ça a dégoûté pas mal de prisonnier·e·s de tenter de faire valoir leur droit aux permissions : « *Après une perm, on est confinées dix jours, avec une seule heure de promenade par jour, j'vous dis pas comment c'est dur !* » (Lettre de DD à L'Envolée, depuis le centre pénitentiaire de Marseille-Les Baumettes, en février 2022.)

Mais n'oublions pas qu'il y a quelques années, en centrale, on pouvait se déplacer au parloir, partager un café ou une barre chocolatée achetée à la machine : les surveillants n'osaient pas mater dans les boxes. Ces moments de vie avaient été gagnés par les luttes menées par des prisonnier·e·s qui avaient de si longues peines à accomplir qu'ils n'avaient pas grand-chose à perdre. Une grosse vague de covid plus tard, même si on a l'impression d'être globalement presque revenus « comme avant », ce n'est pas le cas ; du moins jamais complètement. Comme toujours, ce n'est que par des rapports de force que ces espaces de respiration pourront être reconquis.

À partir de juillet 2021, le gouvernement a imposé le passe sanitaire, puis vaccinal. Les prisonnier-e-s et leurs proches ont aussi subi le chantage à la vaccination sans que l'injonction ne soit jamais explicite. Les proches qui allaient au parloir en train galéraient s'ils n'avaient pas de passe, et certains matons faisaient croire à des prisonniers que l'interdiction de toucher leurs proches serait levée s'ils étaient vaccinés.

LE MIRAGE DU RETOUR À LA NORMALE

Les chiffres du covid varient – et leur interprétation aussi ! Mais ce sont plutôt les enjeux politiques et médiatiques qui dictent le ton et le rythme des protocoles. En janvier et février, au beau milieu d'un « pic épidémique », nous discutons de la situation avec des prisonniers et prisonnières, et deux mois plus tard la guerre et les élections semblaient avoir vaincu le covid ! C'est toujours pas la joie « sur le front du covid », comme ils disent, mais depuis la mi-mars on respire enfin car de nombreuses restrictions sur nos déplacements, nos comportements, notre accès à certains lieux ont été levées – moins de risques de se prendre 135 euros d'amende pour un oui, pour un non.

Mais l'étau est resté bien serré sur toutes les personnes enfermées en taule, en centre de rétention, en hôpital psychiatrique... Il se desserre pourtant, progressivement, mais pas de la même façon partout, ni au même rythme.

Dedans comme dehors, ce « retour à la normale » n'a pas été imposé par un rapport de force, mais décidé par le gouvernement. Du coup, dehors, des « mesures » peuvent nous retomber dessus à tout moment, et à l'intérieur, l'AP pourra décider à son gré d'un retour – graduel ou pas – au confinement : plexis au parloir, interdictions en tout genre, isolement total en cas de cluster, etc.

Cet épisode interminable, rythmé par des règles qui changeaient tout le temps de manière absurde, et d'un endroit à l'autre a produit une habitude, une acceptation dans l'attente de la fin de cette merde, comme si au bout d'un certain temps, on en était arrivés – dehors comme dedans – à oublier le monde d'avant.

**Ce monde d'avant
– qu'on n'aimait déjà pas trop –
ne reviendra pas.**

« Cela n'a été que le moyen de faire régresser les droits »

**Quartier d'isolement de la centrale d'Arles,
le 13 mars 2022 (veille de la levée du passe vaccinal)**

Salut à tous,

Aujourd'hui, voilà deux ans que le covid a posé ses bagages en prison. Mars 2020, premier confinement : pendant des semaines, les visites au parloir ont été interrompues, les UVF annulés... Et dans certaines prisons, cela a mis plusieurs mois à reprendre !

Beaucoup de mesures sanitaires se sont transformées en nouvelles règles inscrites dans le marbre en détention, et sont appliquées de façon permanente : parloirs vitrés, heures de réservation réduites, parfois plusieurs heures réduites à une seule par jour. Dans beaucoup de prisons, les mesures liées au covid sont devenues un moyen de restreindre les droits : nombre de personnes au parloir réduit à deux ou trois, et en UVF, idem ! Activités en détention annulées, voire complètement supprimées, demande de vaccin ou de test pour accéder aux UVF, isolement de personnes ayant eu des contacts au parloir ou au retour d'UVF...

Bref, sans parler du réel manque d'information, on a pu voir nos droits réduits, avec comme seule réponse : « C'est le covid ! » Pour info, le 14 mars, le masque n'est plus obligatoire à porter. Donc à toutes et tous ! N'oubliez pas de vous informer et demandez des informations. [...] Dans la majorité des cas, cela n'a été que le moyen de faire régresser les droits et de remettre des vitres dans les parloirs ! [...]

Courage à tous ! Force à tous !

Francis Dorffer

« Pour se prendre la main, il faut tendre le bras au maximum »

Bliss est une proche d'une personne enfermée à Seysses. Elle raconte les constants changements de la règle et les rumeurs diffusées par des matons lors de ses visites au parloir.

Le 11 mars 2022,

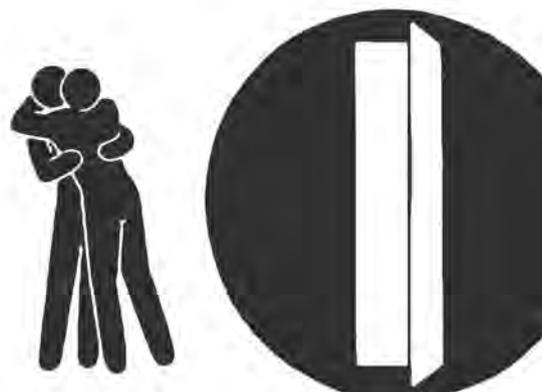
Je voudrais dénoncer les conditions de parloir sous covid alors que partout on lève les restrictions. Là où je vais, il y a des restrictions non-stop depuis l'épidémie de covid. Nous sommes passés d'un parloir de quarante-cinq minutes à une demi-heure, une durée ridicule pour bien se parler. Nous sommes passés de deux parloirs par semaine à un seul pour les condamnés. Il y a de nouveau le Plexiglas sur toute la longueur et toute la largeur depuis décembre, nous empêchant de nous entendre correctement; et comme si ça ne suffisait pas, en plus du plexi, on doit garder le masque. Et depuis le covid, plus le droit de se toucher les mains, plus un bisou, plus rien, sinon suspension de permis. AUCUNE restriction n'a jamais été levée, sauf le plexi, et uniquement cet été et cet automne, alors que cet été il n'y avait quasiment plus du tout de cas covid.

Le 2 avril,

J'ai le plaisir de vous écrire que la situation a changé à Seysses. Ils ont enlevé les Plexiglas la semaine dernière et on est autorisé à toucher le détenu et ne pas mettre le masque. Ils vont aussi refaire passer le parloir à quarante-cinq minutes comme avant. Il ne reste plus qu'à enlever les larges tables de séparation pour prendre le détenu correctement dans les bras mais pas de date prévue. C'est le seul point noir qui reste avec la fréquence des parloirs: un seul par semaine pour les condamnés.

Le 16 avril,

On nous a fait miroiter que les parloirs reviendraient à quarante-cinq minutes à partir de mi-avril, il n'en est rien. « L'informatique n'a pas suivi », alors que cela fait des semaines qu'ils en parlent. Ils n'ont pas dû remettre le système comme avant; donc je l'ai vraiment amère, avec l'impression qu'on nous méprise. Les tables de séparation sont toujours là, nous obligeant à nous contorsionner, et moi, en plus, à me mettre sur la pointe des pieds. Pour se prendre la main, il faut tendre le bras au maximum.



Bliss

DISTRIBUTION DE PERMIS DE TUER AU TRIBUNAL DE LA ROCHELLE



Procès des surveillants responsables de la mort de Sambaly Diabaté à la centrale de Saint-Martin-de-Ré

Du 29 novembre au 1^{er} décembre 2021, nous étions au tribunal correctionnel de La Rochelle pour soutenir la famille de Sambaly Diabaté au procès des matons responsables de sa mort à la prison de Saint-Martin-de-Ré le 9 août 2016.

Sept surveillants devaient répondre de chefs d'accusation dérisoires au regard des faits, de l'homicide involontaire à la non-assistance à personne en danger. Sambaly est mort d'asphyxie après une agonie de trente-cinq minutes, les pieds entravés, les mains menottées dans le dos, bâillonné avec une serviette, écrasé sous le poids de quatre ou cinq matons en permanence quand il n'était pas transporté à l'horizontale. Le procès – inédit puisque des matons devaient pour une fois répondre de la mort d'un prisonnier – nous a confirmé une nouvelle fois qu'avant même l'arrivée d'un quelconque appareil ouvertement fasciste au pouvoir, arbitraire, déshumanisation, brutalité et permis de tuer sont déjà bien installés, et particulièrement derrière les hauts murs des prisons.

Le rendu est tombé le 27 janvier 2022.

Trois peines de douze à vingt-quatre mois de sursis ont été prononcées contre les surveillants qui ont directement étouffé Sambaly, reconnus coupables d'« homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence » : Pascal Rinjeonnaud, deux ans ferme avec sursis simple, Stéphane Lefebvre et Remy Cormier, dix-huit mois avec sursis simple peuvent continuer leur sale boulot à Saint-Martin-de-Ré. Seul accusé de « violences volontaires », Jean-Paul Ducorneau prend un an avec sursis simple assorti d'une interdiction d'exercer et de porter une arme pendant cinq ans. Les trois accusés de « non-assistance » sont purement et simplement relaxés.

Au pays de la matonnerie...

Saint-Martin-de-Ré est une très vieille prison, un ancien bagne insulaire au large de la jolie ville bourgeoise de La Rochelle. Là-bas, on est surveillant de génération en génération et dans le coin, juges, flicaille et matonnerie ont coutume de laver leur sale linge en famille..

Le tribunal correctionnel de la ville, qui d'ordinaire prononce des peines purgées pour une grande part à Saint-Martin et « confie » donc en flux continu des prisonniers à ses surveillants, est aussi celui qui statue sur les affaires internes à la prison – dans l'écrasante majorité des cas, pour rajouter des peines intérieures. La détermination des proches de la victime et le suicide de deux des nombreux surveillants qui avaient assisté à l'intervention fatale ont dû contribuer à ce que la justice se saisisse de cette affaire, histoire de pas trop avoir l'air de s'en moucher du coude. Comment croire en effet que les violences commises à la centrale ne parviennent jamais jusqu'aux oreilles des flics et des juges ?

En 2011 déjà, le rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) signalait qu'une bande de matons particulièrement brutaux faisaient la loi sans se soucier de la direction ni du règlement intérieur. Dans le documentaire *À l'ombre de la République* sorti en 2012, on voyait Letanoux, le directeur de l'époque, déclarer face caméra qu'effectivement sévissait à Saint-Martin-de-Ré une équipe de surveillants incontrôlables. De retour en 2017, le CGLPL pointait encore « *un personnel en poste violent et aux propos inadmissibles* ». C'est dans ce contexte nauséabond de racisme sans fard et de toute-puissance des porte-clefs que Sambaly Diabaté a été tué.

Des chiens de garde enragés

Le 9 août 2016, extrait de sa cellule, Sambaly Diabaté refuse de passer sous le portique de sécurité. Georges Guéneau – premier surveillant, dit Gros-Georges par ses collègues – l'agrippe par l'épaule pour le forcer à passer. Sambaly résiste. Gros-Georges, 90 kg – contre les 73 de Sambaly à l'autopsie – le plaque au mur avant de le précipiter au sol avec l'aide de ses collègues. Tout le monde se met sur le dos du prisonnier récalcitrant. Alors que le Gros tente une clef d'étranglement, Sambaly le mord à la main pour se dégager ; c'est le point de départ d'un interminable déferlement de violence qui se soldera par la mort de Sambaly Diabaté une demi-heure plus tard.

Des prisonniers témoins de cette première scène ont décrit les nombreux coups portés à Sambaly déjà immobilisé au sol tandis que Gros-George était emmené à l'infirmerie. Aucun d'entre eux ne sera entendu à la barre. Il n'y a que la parole des agents de la pénitencier qui vaille ; c'est la seule respectable, forcément vierge de tout mensonge. Les bandes vidéo qui auraient permis d'y voir plus clair ont commodément disparu – malencontreux incident des plus fréquents dans ce genre de circonstances. À la barre, les matons nient tout naturellement avoir porté le moindre coup, préférant insister sur la peine qu'ils ont eu à maîtriser un prisonnier déchaîné – si, si, même à plusieurs contre un ! Et puis surtout, surtout, la hantise de se faire mordre à leur tour ; ils ne voient plus en lui qu'un enragé.

On va pas se mentir : ce n'est évidemment pas la trouille qui les animait, mais bien la rancune corporatiste. Il fallait venger George Guéneau, supérieur hiérarchique dont il vaut mieux se faire bien voir, d'autant qu'il est vraiment pas commode et foutrement balaise. Soit dit en passant, on aurait bien aimé l'entendre, « le gros Georges », mais personne n'a jugé bon de le convoquer au tribunal pour qu'il donne sa version... C'est un des – nombreux – grands absents de ce procès.

Pour bien faire comprendre à Sambaly que mordre, c'est mal, l'ingénieux surveillant Pascal Rinjeonneaud, genou planté entre les omoplates de Sambaly, prend une initiative : il ordonne qu'on lui ramène des chiottes une serviette sale qui sert d'essuie-mains ; il la passe dans la bouche du prisonnier, fait le tour de sa tête et la tire à deux mains jusque derrière sa nuque. Il ne relâchera son emprise que quelques dizaines de minutes plus tard à cause des crampes, le temps d'essayer de remplacer par du scotch ses pauvres mains endolories. Mais il renonce vite à son bricolage, et serre de plus belle.

Non seulement il ne conteste pas les faits, mais quand chacune des parties présentes lui demande de répéter, il confirme, tenant toutefois à préciser qu'il préfère qu'on parle de « *mors* » plutôt que de « *bâillon* » ; drôle de nuance, comme pour bien préciser qu'il traite en animal le détenu dont il a la charge. Grand naïf, il ignorait alors que le bâillonnage était interdit. Et à la question : « *comment pouviez-vous être certain que M. Diabaté pouvait encore respirer ?* », il répond sans se démonter qu'il vérifiait régulièrement, par « *contrôle visuel* », que les narines n'étaient pas obstruées. Il va jusqu'à prétendre

que s'il a bien pris soin de lui enrouler la serviette autour de la tête, c'était pour le protéger contre les chocs éventuels. Ni regrets, ni excuses – même feintes. Sale type. Médiocre et glaçante incarnation du fascisme.

Les surveillants Rémi Cormier et Stéphane Lefebvre qui comparaissent avec lui, se sont quant à eux « occupés des mains et des jambes » de Sambaly et l'ont transporté à l'horizontale après lui avoir passé les entraves, accentuant d'autant sa suffocation. Ils l'ont trébuché comme un vulgaire sac de gravats un étage plus bas pour le jeter dans la tristement célèbre lingerie de Saint-Martin : une pièce dépourvue de caméras de surveillance, éloignée des regards et des oreilles, où nombre de prisonniers racontent avoir subi des tabassages en règle. Plutôt que de le relever, ils le remettent à terre et l'y maintiennent de tout leur poids. On peut supposer sans mal qu'ils en profitent pour faire pleuvoir les coups – mais en experts, sans laisser trop de traces.

Le surveillant Sébastien Lété, qui avait prêté la main à Rinjonnaud dans sa tentative de scotchage, s'est donné la mort quelques temps après avoir été mis en cause par l'instruction.

Un coup de pompe en passant

C'est là qu'intervient Jean-Paul Ducorneau. Il bosse aux UVF. Son bureau est au même niveau que la lingerie ; appelé pour emmener Gros-Georges aux urgences pour sa morsure, il dit être passé par là parce que c'est un raccourci. Mais la pièce est exiguë, et l'espace est presque entièrement occupé par le corps du prisonnier et ses bourreaux accroupis sur lui. Ducorneau doit enjamber la tête de Sambaly. Tout le monde soutient mordicus qu'il lui assène alors un violent coup de pied, ce qu'il n'a cessé de nier tout au long de la procédure.



16 Embarquement des Forçats à la Citadelle de SAINT-MARTIN-DE-RÉ. - LL

C'est le seul à comparaître pour « violences volontaires », et on comprend bien vite que la clique s'est mise d'accord pour le charger dans les heures qui ont suivi, quand personne ne savait encore exactement de quoi Sambaly était mort. Si les autopsies avaient conclu à un décès consécutif à des coups, la Rangers de Jean-Paul aurait pu commodément porter le chapeau. En plus, il n'appartient pas au même syndicat que le reste de l'équipe.

On va pas se mentir : il a bien dû lâcher un coup de pompe en passant, façon de montrer patte bien blanche aux collègues « du terrain », ou du moins de les assurer de sa discrétion. Ce qui est certain, c'est que Sambaly n'est pas mort des coups qu'il a reçus. Et que Ducorneau est le seul à avoir fait l'objet d'une sanction administrative. Il n'a plus jamais bossé depuis sa suspension. Dépression, arrêts maladie... et il a encore l'air bien cachetonné. C'est aussi le seul à faire appel du jugement, et bien que la défense des accusés veuille en faire un lâche qui crie au complot pour mieux fuir ses responsabilités, il maintient ses accusations : les tueurs ont bricolé une version commune, ils l'ont choisi comme bouc émissaire, et leur syndicat a pesé de tout son poids pour avaliser leur version.

Si la mise en cause de Jean-Paul est réglée comme du papier à musique, le reste des témoignages s'avère beaucoup plus approximatif. Entre contradictions, trous de mémoire et mensonges manifestes, chacun fait de son mieux pour minimiser sa propre implication. Il s'agit quand même de faire avaler au tribunal qu'il n'y avait pas moyen d'imaginer que Sambaly était en train d'agoniser entre leurs mains, et que c'est un prisonnier bien vivant qu'ils ont ensuite « remis » à l'équipe du mitard.

Une macabre mise en scène

À Saint-Martin, le quartier disciplinaire (QD), se trouve dans « La Citadelle », un bâtiment situé à 500 mètres de la détention « normale ». Les transferts doivent en théorie se faire en fourgon cellulaire. Ce coup-là, ce sera en véhicule utilitaire – une pratique hors cadre de plus. L'équipe attend donc l'arrivée du véhicule pendant un bon quart d'heure à la lingerie. Ils y poursuivent leur vengeance, maintenant leur prise fatale sur Sambaly : les membres entravés et sans cesse tirés

en arrière, le thorax compressé, la bouche déchirée par le « mors ».

Il ne vient jamais l'idée à personne, pendant ces longues minutes, de faire retirer le baïllon ou de desserrer l'étau. Une gradée – finalement acquittée – est dépêchée sur place par le chef de détention pour « garantir la régularité de la procédure ». Elle témoigne de la brutalité de la scène, qui l'a choquée sur le moment. Mais elle a vite été rappelée à l'ordre :

« Remue-toi, la gradée, bouge tes fesses ! Va chercher les clés, mérite tes galons ! » Elle bosse au greffe de la prison, normalement... elle rapporte qu'elle n'aurait eu aucune autorité si elle avait voulu interrompre l'opération ; mais elle n'a rien tenté. Elle se rappelle juste avoir croisé le regard de Sambaly sans parvenir alors, prétend-elle, à comprendre l'effrayante lueur qu'elle a vue dans ses yeux, et qui continue à la hanter cinq ans plus tard : ce qu'elle prenait pour de la fureur, sans doute était-ce de la détresse. Peut-être même qu'il l'appelait à l'aide ? Alors elle se dit traumatisée... mais elle a continué à bosser à la prison. Et décidément impuissante, elle a trouvé le moyen de foirer ses deux suicides.

À l'arrivée du fourgon, Sambaly est une nouvelle fois transporté à l'horizontale et « chargé » à même le sol. Il n'y a que quarante centimètres pour manœuvrer entre les rangées de sièges, mais trois des bourreaux parviennent à s'y caler pour que la pression ne se relâche jamais sur le prisonnier. Pendant le transport, il leur est apparu « plus calme » qu'auparavant. Certains l'ont même cru « endormi », parce qu'il « avait l'air de ronfler ». Arrivés à la Citadelle, ils « déchargent » Sambaly du Transit et le « déposent » sur la cour-sive. Certains surveillants de l'équipe du QD qui devait prendre le relais ont témoigné au cours de la procédure du « calme extrême » du prisonnier, qui contrastait avec l'intense agitation de la bande du fourgon.

Avant un placement en QD, le prisonnier est systématiquement fouillé par les tauliers du mitard. Nouvelle anomalie : ce sont ses transporteurs qui vont assurer la fouille. Sambaly est inerte. Ils lui baissent son froc. Ils constatent la présence de matières fécales le long de ses cuisses. Ils traînent une nouvelle fois son corps



jusque dans la cellule du QD. Rejouant une procédure vicelarde mais habituelle, ils l'allongent face contre terre, la tête sous le lit scellé : si le « détenu » tente de se rebiffer quand on le désentraîne, il s'assomme tout seul contre le sommier de béton. Ils retirent les entraves qu'ils remplacent par du scotch. Mais tout ça n'est qu'une sinistre farce, puisque Sambaly est déjà mort.

Et la mise en scène continue. Ce n'est qu'une demi-heure après le « placement en cellule » du prisonnier que la nouvelle équipe en charge s'inquiète enfin de son immobilité et appelle les secours. Côté tueurs, ça commence à claquer des genoux, d'autant qu'ils se font salement remonter les bretelles au débriefing – d'usage : « Les mecs, va falloir trouver un truc, sinon ça pue les assiettes [les assises]. » Alors ça torche une version commune à l'arrache.

Christophe Monier était un de ces nombreux fonctionnaires du QD qui ont assisté à la macabre « fouille à nu ». Il s'est donné la mort la veille de sa convocation par le juge d'instruction.

Réunion de famille

D'ordinaire, les tribunaux n'ont pas à gérer les morts de la prison, pas plus que ceux de la police. Les instructions judiciaires sont vite closes, quand il y en a. Dans l'écrasante majorité des cas, c'est au sein même des détentions que ça se règle : un « suicide » de plus. Alors c'est peu dire qu'on n'a pas l'habitude d'assister au théâtre judiciaire sur le banc des parties civiles : il a fallu aux proches de Sambaly, et à sa sœur Oumou en particulier, des années de bagarre acharnée pour qu'un procès leur soit concédé – fait rarissime, on le répète. Mais pas un procès pour meurtre, faut pas exagérer. Pas question de



porter l'affaire devant les assises ou de dépayser l'instruction. Des audiences calibrées pour que les protagonistes encore en vie s'en tirent à bon compte, tout en perpétuant la fiction d'une Justice impartiale au service des victimes. On allait gérer ça en famille. Plus élargie que d'habitude certes, mais en famille tout de même, puisqu'e le tribunal de La Rochelle n'est en fait qu'une annexe de la prison de Saint-Martin-de-Ré (ou l'inverse ?). Au point que la procureure est déjà celle qui avait envoyé Sambaly à Saint-Martin il y a quelques années. Un temps, elle donne le change, fait mine de traiter les accusés avec sa sévérité habituelle et surjoue son empathie pour les parties civiles. Quant au juge et à ses assesseurs, ils somnolent sévère en singeant paresseusement la quête de la vérité...

On va pas se mentir : on n'a décidément rien à attendre des tribunaux. Ni justice – si le terme a un sens –, ni vérité. La vraie mission du tribunal est limpide : reconduire la puissance de l'institution pénitentiaire et son droit de vie et de mort sur ceux et celles qu'elle nomme – pas pour rien – ses « détenus ». Quitte à gronder un peu certains de ses agents trop enthousiastes, pour la forme. Alors dans ce procès, c'est à nous de débusquer la vérité sous les mensonges criants des tueurs en réunion.

Une fois n'est pas coutume, le seul raté de la machine sera venu des expertises (et même des contre-expertises réclamées par une défense insatisfaite des premières conclusions de la science). Aucun doute pourtant : Sambaly est mort d'un étouffement, dû à l'effet conjoint de l'obstruction des voies respiratoires, de l'extension vers l'arrière des membres entravés et de la compression du thorax ; les ronflements qu'il émettait dans le fourgon étaient des râles agoniques ; les traces sur ses cuisses prouvent que ses sphincters s'étaient relâchés avant son arrivée à la Citadelle. L'expert se montre inflexible malgré les tentatives de déstabilisation de Winter, avocat spécialisé dans la défense des

matons et des flics violents : Sambaly est bien mort dans le fourgon. Les surveillants du QD ont assisté à la fouille d'un défunt, et c'est un cadavre qui a été placé au mitard.

Défense des tueurs et proc main dans la main

Les tueurs le savent, et leurs avocats aussi ; alors ils ne s'attardent pas trop sur les étranges pièces à conviction fournies à la gendarmerie dans un premier temps, mais qui n'apparaissent dans quasiment aucun témoignage : des « pages de Coran » qu'aurait brandies le prisonnier et un « pic » dont il aurait tenté de faire usage. Inventer des preuves de dangerosité et d'agression, c'est une pratique habituelle dans ce genre d'affaires mais cette fois, c'était vraiment trop mal fait...

Le ténor Winter préfère donc ergoter sur l'heure de la mort. C'est le gros caillou dans les Rangers de la défense, alors il faut à tout prix jeter le doute sur les conclusions de l'expert. Brushing impeccable et œil bleu marine pour grand numéro de flûte : « J'ai vu dans une vidéo YouTube... un ami réanimateur m'a dit... » Selon sa petite enquête perso pour contrecarrer l'avis de trois experts, impossible de savoir à quel moment exact le prisonnier est mort. Et puis il manque du monde dans la procédure (ça, en revanche, c'est pas faux...) : où sont les innombrables surveillants qui ont été témoins de la scène ? Où sont les matons du QD qui ont fini par récupérer Sambaly – toujours vivant selon le baveux –, les médecins de la prison qui ont mis si longtemps à arriver, les pompiers intervenus bien trop tard pour tenter de le ranimer ? Il est formel : ses clients n'ont pas tué. Et si certains de leurs gestes peuvent sembler disproportionnés aux yeux des profanes, ils sont à mettre sur le compte de l'« effet tunnel » bien connu des professions soumises au stress : le temps s'est comme accéléré, et ils étaient tellement obsédés par « l'exécution de leur mission » (sic) que leur discernement a pu s'altérer au point de les empêcher de percevoir la dangerosité de leurs actes. En bon défenseur de syndicalistes, il charge au passage l'encadrement déficient, le manque de moyens et de personnels, les procédures trop floues et inadaptées aux « réalités du terrain », le manque de formation continue... Devant le péril, livrés à eux-même, ses clients ont dû improviser pour sauver leur peau, contraints d'utiliser un bâillon de fortune faute de mieux. Et puis, chacun d'eux ne s'est occupé que d'une partie du corps : un bras, une jambe, la tête... Cynique tour de passe-passe : d'ordinaire retenue comme facteur aggravant, la réunion devient dans sa plaidoirie une circonstance atténuante... Si tout

le monde tue un peu, personne ne tue vraiment. Il demande évidemment la relaxe ; et surtout, par pitié, que ces fonctionnaires exemplaires déjà durement atteints par ce terrible accident ne se voient pas privés de poursuivre leur sacerdoce à la prison de Saint-Martin-de-Ré...

Quand c'est le tour de la proc, les maigres illusions qu'aurait pu susciter son attitude s'envelopent aussi sec : elle n'est pas là pour défendre la partie civile, mais bien l'institution. Reprenant sans trop se fouler l'essentiel de l'argumentaire de la défense, elle va donc tout faire pour réhabiliter la sainte trinité police-justice-prison. Et elle n'hésite pas pour ça à dérouler un raisonnement des plus pervers. Car accrochez-vous bien : elle commence par nous dire sans trembler que « *la prison tue* » ! Si Sambaly est mort, c'est la faute à la prison. S'il a été traité comme un chien tout du long, c'est parce que l'institution carcérale déshumanise ; les prisonniers, mais aussi les surveillants. Les accusés ont traité un problème. Pas un être humain, et pas en êtres humains, mais c'est parce qu'ils sont formatés ainsi. Alors à moins de remettre la prison elle-même en question, le tribunal ne doit pas les punir trop durement... La proc se félicite d'ailleurs que l'instruction ait choisi de juger l'affaire en correctionnelle ; prêter à ces fonctionnaires une quelconque intention de donner la mort – et même leur attribuer la moindre « violence volontaire » au-delà du lâche coup de pompe de Ducorneau – aurait été odieux. Tout au plus peut-on leur reprocher de ne pas avoir su prendre le temps, à chaque étape, de réévaluer la situation pour adapter leurs gestes en conséquence. Mais ils étaient hélas aveuglés par le fameux « effet tunnel ».

**Dans les tribunaux :
ni vérité, ni justice**

On ne va pas se mentir : ces gestes, certes proscrits, leur ont tout de même été enseignés à l'école de la matonnerie de Fleury ; ils font partie de leur arsenal habituel à Saint-martin comme ailleurs : étranglement, pliage, pose de bâillon, transport menotté à l'horizontale. Bref, c'est l'horreur, mais une horreur tellement banale et généralisée qu'il est bien normal qu'elle se répète là aussi. Et rien de surprenant non plus à ce que tout le monde dans

ce tribunal travaille dans le même sens pour innocenter des meurtriers : dilution de la responsabilité, altération du jugement, automatisation des pratiques ; un homme a trouvé la mort, c'est malheureux, nouvelle couche d'écœurante compassion pour ses proches... mais au fond personne ne l'a tué.

L'avocat des parties civiles ne peut plus faire grand-chose. La mécanique a ronronné trop tranquillement les jours précédents pour prétendre encore lui opposer une quelconque résistance à ce stade. La famille de Sambaly espérait entendre de la bouche même des tueurs quelques bouts de vérité, et trouver là un peu d'apaisement. Elle n'aura eu droit qu'à la litanie de leurs mensonges, encouragée par un tribunal nécessairement complice. Les rôles ont pu sembler inversés : pour une fois, ce sont les matons qui sont accusés, c'est la famille du prisonnier qui est partie civile. Mais ça s'arrête là. Pour la justice, un prisonnier reste un prisonnier, c'est-à-dire pas tout à fait un être humain : sa dignité, son intégrité, et jusqu'à sa vie ne pèseront jamais grand-chose face à l'institution et à ses agents ; pas question d'en faire une victime.

Quand la parole est accordée à la sœur de Sambaly, elle fixe les tueurs l'un après l'autre, cherchant à accrocher leur regard fuyant, et dit son plus grand souhait : « *Je voudrais que ces gens n'aient plus jamais le droit de travailler. Je suis dame de cantine, j'ai peut-être même nourri certains de vos enfants ; si un petit tombe malade à cause de la nourriture que je lui ai donnée, je suis renvoyée le jour même, et c'est normal. Je ne peux pas comprendre que vous ayez tué mon frère et que vous soyez encore à Saint-Martin.* »



MORTEL REFUS DE SOINS À SÉQUEDIN

LE MÉDECIN EN CHARGE D'ADIL TAYCHI ACQUITTÉ AU TRIBUNAL

Adil Taychi est mort le 12 février 2016 à la maison d'arrêt de Lille-Séquedin d'un ulcère à l'estomac. Pendant des semaines, il a souffert et demandé à être soigné, en vain ; c'est un refus de soins délibéré, commis en bande organisée. Le médecin de la prison a été jugé pour « homicide involontaire » en décembre 2021 : c'est le seul de tous les coresponsables de ce drame à avoir été inquiété. Après le procès, Anne, la compagne d'Adil, a écrit le texte que nous publions ci-contre.

Comment ne pas repenser à la mort de Gordana à Fleury-Mérogis en 2012 ou à celle de Yassin Mebarkia, mort à Villefranche en janvier 2022 : eux aussi, l'administration pénitentiaire les a laissés mourir en détention alors que tout le monde voyait leur état de santé se dégrader de jour en jour. Comme celle de Sambaly Diabaté, l'histoire de la mort d'Adil Taychi démontre une nouvelle fois que les surveillants déshumanisent les prisonniers jusqu'à s'autoriser à les laisser mourir. On n'entend jamais parler de ces morts par défaut de soins, à moins que des codétenus lancent l'alerte, que des proches se battent pour la vérité et que des avocats se bougent.

Les comparutions immédiates envoient de nombreux accusés en prison d'un simple claquement de doigts. Beaucoup d'autres croupissent des mois ou même des années en détention en attendant leur procès. Mais lorsqu'un agent de l'État – policier, maton ou médecin pénitentiaire – est mis en cause, il continue à exercer

tranquillement jusqu'au jugement quels que soient les faits qui lui sont reprochés, et comparait libre devant le tribunal. Pour que l'affaire ne soit pas classée sans suite, il faut s'acharner, et la longueur décourageante des procédures judiciaires effrite aussi les solidarités. Tout comme les proches de Sambaly Diabaté, Anne s'est battue six ans avant qu'il y ait un procès ! Pendant ces années de galère, difficile de ne pas se retrouver seul-e-s, de ne pas perdre le contact : le procès du médecin mis en cause dans la mort de Gordana vient d'avoir lieu neuf ans après les faits, et évidemment, les codétenues qui avaient dénoncé sa mort n'ont pas été appelées à la barre... Fatou Dieng, cofondatrice du réseau Entraide vérité et justice, dont le frère Lamine a été tué par la police, dénonce elle aussi cette longueur accablante des procédures : « *La reconnaissance du crime ne fut que treize ans plus tard, en 2020, par la Cour européenne des droits de l'homme [...] Les assassins sont toujours en service, sous médaille.* » Lors d'une manifestation, la compagne de Yassin Mebarkia a raconté qu'il « *est mort en détention le 3 janvier 2022 à cause du centre pénitentiaire de Villefranche, parce qu'il était diabétique et qu'il n'a pas reçu son insuline.* » Elle a souligné : « *il faut soutenir tous les détenus, il faut être tous solidaires* », car « *il y a eu trop de morts en détention* ». Le combat qui commence pour elle et ses proches sera long, dans la rue comme sur le terrain juridique.

Le médecin mis en cause dans la mort d'Adil a finalement été relaxé. On ne peut pas se contenter d'attendre patiemment que des procédures interminables aboutissent : les tribunaux ne condamnent pas les violences des flics et des matons. C'est pourquoi il nous semble essentiel de mener aussi ces combats hors du champ judiciaire, et surtout collectivement. Pour mettre toutes ces bagarres en relation et leur donner plus de visibilité, les proches d'Idir Mederres – tué au mitard de Corbas en septembre 2020 – sont à l'initiative d'une Journée annuelle et nationale contre les violences pénitentiaires ; la prochaine se tiendra le 29 mai 2022.





« Il n'a pas pris perpète, il a été condamné à mort !

Il aura fallu attendre presque six ans pour arriver au procès de ce médecin. Ça a été une journée compliquée. Mélange de sentiments : colère, haine et tristesse.

Colère, parce que je me suis pris en pleine tête le mépris et l'indifférence de ce « médecin ». Il n'a cessé de se défendre en insistant qu'[Adil] était un détenu particulièrement signalé (DPS), qu'il fallait le GIPN pour l'escorter. Mais peu importe le poids de ses erreurs passées, quand Adil le suppliait de l'aider, de le soigner, en bref, de faire son métier, il ne pesait plus que 53 kg pour 1,80 m. Il était à bout de force, et sûrement pas dangereux. La procureure a insisté sur le fait que ce drame était dû à l'égo démesuré de ce monstre ! Précision : le mardi avant son décès, Adil a fait un malaise. En discutant avec un surveillant, le régulateur du Samu avait suspecté ce qui allait être la cause du décès d'Adil trois jours plus tard ! Malheureusement, le médecin de Séquedin a pris la communication et il a réaffirmé au médecin régulateur qu'Adil était un simulateur...

Haine, parce qu'au travers des différents témoignages, j'ai pu une nouvelle fois imaginer la douleur, le désespoir qu'Adil a dû subir des jours, des semaines entières. J'aurais voulu lui crier ma haine, lui dire tout ce que j'ai perdu. Ma vie s'est arrêtée ce 12 février, nos projets envolés. Il me prive d'un homme aimant, protecteur, respectueux. Voilà ce qu'était Adil pour moi.

Tristesse, parce que rien ne pansera cette plaie au cœur que j'ai depuis le 12 février 2016. Je suis triste, écoeurée ; parce que oui, il aurait pu être sauvé. Et l'ensemble des avocats ont souligné ma présence sans faille à chaque parloir. Je n'en tire aucune fierté : à l'ombre du pénitencier, Adil était mon soleil, et nos projets nous faisaient croire en des jours meilleurs ! Même s'il avait pris perpète, je serais restée. C'était comme ça, on était unis. Il n'a pas pris perpète, il a été condamné à mort ! Chaque soir, quand je ferme les yeux, je revois Adil allongé sans vie sur le sol de cette cellule. Il a fermé les yeux à tout jamais dans cet endroit.

J'aurais voulu lui dire plein de choses. Mais quand je suis arrivée à la barre, j'ai été incapable de dire quoi que soit. Je n'ai fait que pleurer.

Douze mois de prison avec sursis ont été requis contre lui, douze mois... douze mois pour la vie d'un homme. Il n'a pas fait exprès ? Mais il n'a rien fait pour l'éviter. Ma victoire sera d'avoir réussi à l'amener devant ce tribunal. Lors de ma dernière visite à la morgue, j'ai promis à Adil d'aller jusqu'au bout, de lui rendre justice. Et même si j'ai fait cette promesse à un corps froid, immobile, je me devais de la tenir.

Anne, compagne d'Adil Taychi >>>

Au sujet d'Adil, on peut réécouter sur notre site l'émission L'Envolée du 17 décembre 2021 ou relire le journal L'Envolée n° 47. À propos de Gordana, consulter lenvolee.net ou relire L'Envolée n° 34.



Yvan Colonna a été victime d'une agression à la maison centrale d'Arles le 2 mars 2022. Militant nationaliste, il purgeait une peine à perpétuité après sa condamnation pour l'assassinat du préfet Érignac le 6 février 1998 en Corse-du-Sud. Il est mort le 21 mars après trois semaines de coma artificiel pendant lesquelles la Corse s'est embrasée aux cris d'« État français assassin ». Cette mort et ses conséquences sociales ont permis de visibiliser les usages à la fois politiques et sécuritaires du répertoire des détenus particulièrement signalés (DPS) ; ce qui est à craindre, c'est qu'elle finisse par entraîner un durcissement général des conditions de détention.

En février 2018, Stéphanie Colonna, l'épouse d'Yvan, interpellait Macron sur le fait que leur fils ne pouvait pas voir son père et exigeait une fois de plus son transfert dans une prison corse. En février dernier, l'Administration pénitentiaire (AP) refusait la levée du statut de DPS à Alain Ferrandi et Pierre Alessandri, les deux coaccusés du « commando Érignac », pourtant conditionnables depuis mai 2017, empêchant ainsi leur transfert de la centrale de Poissy en Corse : comme, administrativement, la prison de Borgo ne peut accueillir les DPS, leur inscription à ce répertoire rendait leur rapprochement techniquement impossible... bien pratique pour l'État français qui a la fâcheuse habitude d'éviter le regroupement et le rapprochement de tous les prisonniers et prisonnières nationalistes, qu'ils et elles soient corses ou basques. Huit ans après que le FLNC (Front de libération nationale corse) a déposé les armes, le statut DPS permet toujours au gouvernement de poursuivre sa politique d'éloignement – sans l'assumer. Idem pour les prisonnier-e-s basques qui ont été dispersé-e-s le plus loin possible de leurs soutiens. Il aura fallu qu'ETA dépose les armes en avril 2017 et annonce sa propre dissolution en mai 2018 pour que le parquet antiterroriste daigne accepter la levée du statut DPS de certain-e-s. La politique de dispersion n'est pas abandonnée pour autant – particulièrement

LA PRISON A TUÉ YVAN COLONNA

pour les femmes, enfermées en région parisienne ou en Bretagne – et au moins quatre prisonnier-e-s basques sont toujours DPS.

Au bout de vingt ans de bagarres judiciaires, il aura fallu qu'un des trois prisonniers soit en état de mort cérébrale, que des milliers de lycéen-ne-s et de collégien-ne-s manifestent et que des nuits d'émeutes rendent nécessaire le déploiement de forces de l'ordre en grand nombre sur l'île pour obtenir – en moins de dix jours – la radiation d'Alessandri et de Ferrandi du répertoire des DPS. Comble de l'ignominie : Yvan Colonna a enfin été rayé lui aussi.

Créé par diverses circulaires ministérielles depuis 1967, le répertoire DPS est avant tout – au-delà de son utilisation strictement politique – un rouage essentiel de la mécanique pénitentiaire en France. Au fil des ans, les motifs d'inscription au répertoire DPS se sont considérablement étendus : toute personne considérée – par l'AP, la magistrature ou n'importe quel porteur d'uniforme – comme un membre de la « criminalité organisée » ou d'une « organisation terroriste », les personnes ayant « réussi, tenté ou projeté » une évasion ou celles qui seraient susceptibles d'y avoir contribué, les personnes suspectées de



EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DU COLLECTIF DES DÉTENUS CORSES INCARCÉRÉS SUR LE CONTINENT

- 21 MARS 2022 -

pouvoir causer des « troubles graves au bon ordre de l'établissement » ou « signalées pour avoir été à l'initiative d'un mouvement collectif, d'une mutinerie » peuvent en faire l'objet...

Bref, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) fait à peu près ce qu'elle veut, de sorte que près de trois cents prisonnier-e-s étaient inscrit-e-s au répertoire DPS en 2013 ; ils et elles sont sans doute bien plus nombreux aujourd'hui. L'éloignement des proches et la dispersion permis par ce statut arbitraire frappent non seulement ceux et celles qui sont tombés en raison de leurs engagements indépendantistes, mais aussi et plus massivement tous les autres prisonniers. Cet éloignement est particulièrement violent lorsqu'il concerne des prisonniers antillais, réunionnais ou kanaks, d'autant qu'il s'ajoute comme pour tous les autres DPS à une kyrielle infinie de restrictions et de mesures sécuritaires : fouilles de cellule tous les mois, transferts tous les trois mois, fouilles à nu, fréquents contrôles à l'œilletton, escortes renforcées en cas de transfert ou d'extraction, destruction constante de tout contact en prison et de tout lien avec les proches...

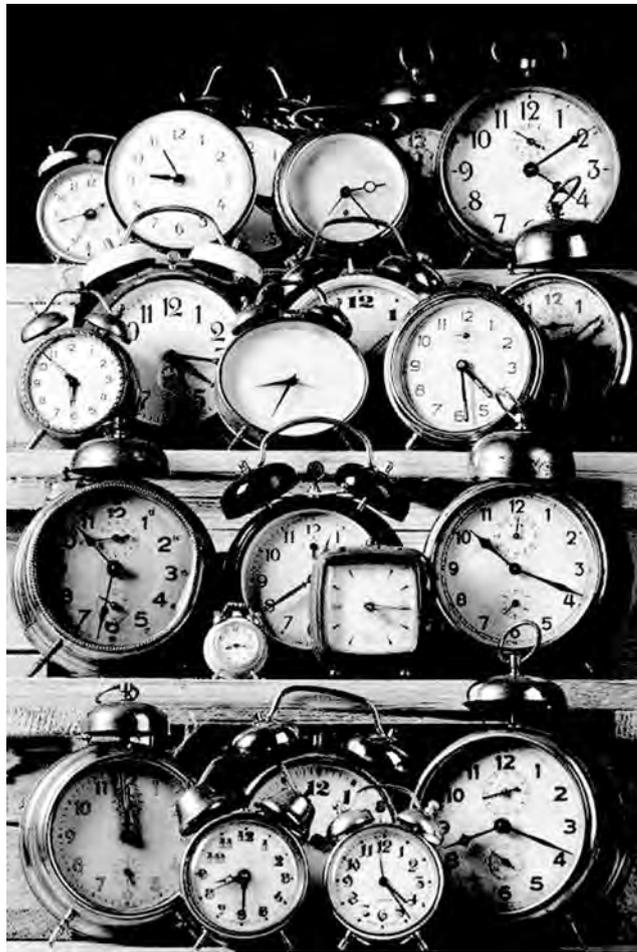
Il est clair que nous avons pu nous réjouir du léger vent de panique qui a traversé le ministère des tribunaux et des prisons dans les semaines qui ont suivi l'agression de Colonna : la sous-préfecture de Calvi s'est pris quelques cocktails Molotov, un centre des impôts a brûlé, il y a eu des départs d'incendie au tribunal d'Ajaccio, une dizaine de milliers de personnes ont manifesté devant le tribunal de Bastia... La direction de la centrale d'Arles s'est fait virer aussi sec malgré les impudiques larmes de crocodile du directeur. Les prisonnier-e-s corses se sont mobilisé-e-s. Sur le continent, des prisonnier-e-s de Seysses, d'Aix-Luynes, de Marseille-Les Baumettes, de Toulon-La Farlède, d'Avignon-Le Pontet, de Grasse, de Nice, de Draguignan, de Tarascon, d'Osny, de Moulins-Yzeure, d'Eysses, et bien sûr d'Arles ont organisé un refus des plateaux-repas (voir leur communiqué). Nous nous sommes donc réjouis que l'institution judiciaire soit prise à partie : le slogan « *Statu francese assassinu !* » portait largement l'idée que Colonna a été tué par l'outil administratif d'un État – par sa prison. En s'opposant au rapprochement familial en Corse de Colonna et de ses deux coaccusés au moyen du statut DPS, c'est l'État français qui s'est rendu responsable de sa mort.

Une vision différente a cependant traversé une partie du mouvement de contestation : on a pu entendre que l'État français avait tué Colonna en le laissant en présence d'un terroriste islamiste, qu'il ne l'avait pas protégé contre le déchaînement de violence

Ce jour, au sein de dix prisons françaises, des détenus corses ont décidé de refuser les plateaux repas. Cette opération d'une très grande envergure a été décidée afin de protester contre la situation de double peine que nous subissons due à notre éloignement de Corse, et ce en bafouant le droit français et européen, et avec toujours la même revendication : le rapprochement familial en Corse ainsi que l'application de ce droit à tous les prisonniers corses quel que soit le motif de leur incarcération et leur opinion politique. Nous voulons que cette demande légitime soit appliquée le plus rapidement possible.

d'un autre prisonnier rendu fou par son affiliation religieuse radicale. Sous-entendu : « *Ça ne serait pas arrivé en Corse.* » Nombre de commentateurs politiques et médiatiques ont d'ailleurs appuyé cette version du tragique événement... alors qu'ils n'en savent rien. Disons-le tout de suite : nous non plus, nous ne savons pas grand-chose de ce qui s'est déroulé ce 2 mars dans la salle de sport de la centrale d'Arles. Ce que nous savons, c'est que Colonna et son agresseur se connaissaient de longue date et partageaient des activités et des loisirs ; et surtout que toutes les activités ont été suspendues pendant quelques semaines à la centrale d'Arles et que des transferts ont eu lieu aussitôt après l'agression.

Le problème c'est que cette vision d'un État qui n'aurait pas assuré convenablement la surveillance d'un prisonnier ne peut avoir d'autre conséquence que de durcir les conditions de détention de tout le monde. En dehors des singularités du contexte corse, on ne sait que trop que la première conséquence de la dénonciation de la « *violence carcérale* » est malheureusement d'occulter la réalité et l'ampleur de la violence pénitentiaire puisqu'elle permet de mettre la violence des prisonnier-e-s sur le même plan que celle des surveillants ! L'État pourtant massivement dénoncé par un large mouvement parvient ainsi à invisibiliser tout à fait la violence de ses institutions et de leurs agents. Par ailleurs, s'il est vrai que « *le milieu carcéral est naturellement violent* », comme le dit Patrice Spinosi (avocat de Colonna et de l'Observatoire international des prisons), nous ne pouvons pas le suivre dans ses conclusions, car nous savons bien que la prétention à la « *prévention des violences carcérales* » par un État directement responsable du surenfermement à l'origine de ces violences ne saurait conduire qu'à plus d'isolement et de répression à l'intérieur, et pour les DPS en premier lieu – qu'ils ou elles soient corses, basques ou autres.



« JE SUIS À MOI SEUL UNE PRISON ! »

lettres de Francis Dorffer

**Quartier d'isolement de Saint-Maur,
le 6 décembre 2021,**

Me voilà, chers lecteurs ou auditeurs ! Francis Dorffer, qui pendant vingt et une années s'est contenté d'écouter ou de lire ce que l'on publiait sur moi, le preneur d'otages ! Avez-vous seulement songé une seule fois à questionner pourquoi un détenu faisait et enchaînait six prises d'otage ? Pour un transfert ? Foutaises ! Ça, c'est la version BFMTV ou CNews.

Non, Mesdames, Messieurs. J'étais un gosse de 16 ans incarcéré, et à 38 ans je suis toujours derrière les mêmes barreaux. Pourtant, je ne suis pas un tueur en série, et j'ai été condamné à quatre-vingt-six années de prison.

Quand m'a-t-on laissé ma chance ?

Dès la première prise d'otage, ils ont ameuté les médias. Résultat, j'ai servi d'exemple à la justice. Dix ans ! Réclusion criminelle pour avoir retenu une psy pendant deux heures en 2006 ! Je vivais un calvaire dans une cellule du quartier d'isolement d'une prison moyenâgeuse... Regardez, comparez ! Qui prend dix ans pour deux heures de retenue ? La psychologue, à l'époque, n'a même pas voulu porter plainte. Elle, que j'avais retenue, a senti et compris qu'il s'agissait pour moi de sonner l'alarme, de crier au secours.

Quinze ans plus tard, je le dis, je n'ai aucune haine. Aucun otage n'a jamais été blessé ni maltraité. Pourtant, moi, j'ai passé treize ans à l'isolement. Ça fait deux ans et demi que je dois passer mes mains dans une trappe pour être menotté, comme un fou dangereux. Est-ce cela qui va me responsabiliser ?

J'ai eu un enfant. J'avais une compagne. On m'a retiré la vie ! J'entends par là : pour me stopper ! On m'a retiré le droit de les voir. On m'interdit d'aimer, à ma place, qu'auriez-vous fait ? Peut-être pire ? La haine vous aurait envahi et à cette heure vous pourriez tuer, ou vous tuer. Pas moi. Je suis là, pour vous dire : avant de parler, de juger... écoutez, réfléchissez : comment et pourquoi un homme comme moi est-il passé d'une petite peine de cinq ans, mineur, à moi, un prisonnier de 38 ans ? Je vous appelle à penser à ce qu'est la prison. À penser à comment vont ressortir des hommes qui, comme moi, ont passé des décennies enfermés vingt-trois heures par jour. C'est ça, se réinsérer ? Se responsabiliser ?

Pourquoi de jeunes détenus ressortent lobotomisés et font des actes terroristes ? On tue sans sommation ! On les a conditionnés. Au lieu de rester accrochés à la vie, certains préfèrent l'oublier et se laisser emporter dans la haine et la rage ! À ce jour, ne serait-ce pas plus utile que je me responsabilise en travaillant, en étant à l'extérieur, pour aller aider ces jeunes qui sont sur le point de déraper ? Peut-être que mes mots face à des ados un peu rebelles les amèneraient à réfléchir !

Après vingt et une années en prison, je vous le dis : la punition n'a pas de sens ! [...] Alors, s'il vous plaît, avant d'aller sur internet, puis commenter, parler... une simple lettre pourrait vous éclairer. Je vous souhaite de ne jamais connaître la prison.

Ne pensez pas qu'en prison on est bien, ou bien qu'on est amenés à devenir meilleurs. Cela est un trompe-l'œil.

Je suis enfermé. Condamné à rester figé. Et dans x temps, on me dira « vas-y, sors ! » Mais je suis l'exemple même que la détention ne rend pas meilleur, mais bien pire ! [...]

Donc sérieusement, avant même de prononcer le mot « prison », sachez que ça peut transformer des hommes en ce qu'il y a de plus mauvais. Laissez les détenus s'exprimer ! Échangez, questionnez, et là alors vous serez à même de pouvoir essayer de comprendre que l'enfermement à long terme, pour des gens qui veulent vivre / respirer / se réinsérer, cela est inutile et contre-productif ! Je vous invite à poser les questions. Mais s'il vous plaît, ne jugez pas sans poser de questions. Pensez à votre avenir, car je suis aussi acteur de celui-ci !

Et mon rôle est d'alerter et de prévenir vos enfants, vos amies ! Un acte, une action, ne résume pas un homme, et encore moins un enfant.

Merci de m'avoir écouté ou lu. Je reste à la disposition de quiconque qui a des questions. Je suis à moi seul une prison ! J'y ai grandi et passé deux décennies.

Prenez soin de vous mais aussi prenez soin de nous.

« À chaque transfert, je recommence le circuit de la mort à zéro »

**Quartier d'isolement de la centrale d'Arles,
le 15 février 2022,**

Aujourd'hui en prison, on n'y fait plus attention, mais la sécurité prend une place de plus en plus énorme et déshumanise tout. Depuis un certain temps, au nom de la sécurité, on a laissé tomber toute forme de sympathie ou même d'humanité. Depuis bientôt trois ans, je vis à l'isolement enfermé vingt-quatre heures par jour. C'est par une trappe dans la porte que je dois passer mes mains pour être menotté dans le dos, par des casqués équipés de boucliers, pour sortir de cellule. Comment me sentir bien ? Comment résister et ne pas tomber dans la haine, dans la violence ? Je résiste sans dire un mot. Malgré les années qui ont passé, à chaque transfert, je recommence le circuit de la mort à zéro.

Exemple : ici, on m'a mis dans une cellule dite « de force », où la fenêtre ne s'ouvre presque pas, les toilettes et le lavabo sont dans du béton, il n'y a aucun meuble à part une table en ferraille attachée au sol. Et le pire, je suis menotté à chaque sortie de cellule par des surveillants qui me tiennent par chaque bras. Imaginez un rendez-vous ! La personne vous voit arriver avec cinq surveillants équipés comme des robots ! Super, les entretiens menottés dans le dos. Au dentiste, les menottes me rongent la peau car je suis assis dessus, et je me casse les poignets. Je pense que les directions qui prennent ce genre de mesures contre moi ne se rendent même plus compte qu'ils participent à un acharnement et cela commence à me ronger. [...]

Menotté et baluchonné chaque année car, à chaque fois, on me dit « reste tranquille et on va enlever les menottes » ; arrivé quelques mois on me met les

menottes devant, puis paf ! On me transfère ailleurs et, arrivé dans une nouvelle prison, on me dit « On te connaît pas, donc on repart sur le menottage dans le dos. Si tu restes tranquille, on verra pour te les mettre devant ! »

Que la France arrête de faire semblant d'être un pays humain et surtout qui respecte les droits de l'homme. Ça fait vingt-deux ans que je suis en prison et chaque jour on m'attache comme un chien ! C'est ça, réinsérer les gens ? En les attachant dans le dos ? En les éloignant de leur famille, en les laissant des années au quartier d'isolement (QI), en les laissant sans rien ? Bref, ce que je sais, c'est que c'est pas comme ça qu'ils vont me casser !

Force et courage à tous, soyez forts, et si besoin écrivez-moi, je répondrais.

« L'humain disparaît petit à petit »

**Quartier d'isolement de la centrale d'Arles,
le 20 février 2022,**

Aujourd'hui, la prison a pris un tournant ultra sécuritaire. C'est de plus en plus inquiétant : en 2022, le budget pénitentiaire a voté 145 millions d'euros rien que pour le volet sécuritaire ! Quand le budget pour les alternatives à la prison s'élève à 300 000 euros ! Ou la prévention de la récidive : 90 millions ! C'est hallucinant. À ces deux catégories, on n'arrive même pas au budget alloué pour la sécurité. Alors que les deux sont essentiels. Sur le terrain, la hausse de l'hyper sécuritaire se fait ressentir chaque jour un peu plus.

Quand on se penche un peu sur les quartiers d'isolement... Pour être concret : il y a quinze ans, j'étais en QI dans des maisons d'arrêt. Il n'y avait pas de système de trappes aux portes. Aujourd'hui, 90 % des QI sont munis au moins partiellement de ces trappes ! Et ce qu'il se passe, c'est que dans beaucoup de QI, vu qu'il y a ces trappes aux portes, les agents n'ouvrent quasiment plus les portes. La facilité de venir seul et de distribuer le courrier, les cantines ! Voire dans certains cas, les repas. Et l'humain disparaît petit à petit. Même des audiences sont faites par les trappes ! Et je

ne suis pas une exception. Des détenus traités comme moi, il y en a de plus en plus... Il faut que ça cesse ! On a pas le droit de laisser des êtres humains comme ça ! Le contact avec les surveillants ne fait plus que le bruit de la ferraille des menottes et le claquement des boucliers, chaque jour depuis trois ans. Et je vous le dis, il y a des centaines de détenus qui vivent ça. Mais les pauvres ont tellement laissé le temps passer que pour eux, c'est normal ! C'est devenu banal de laisser les gens mourir à petit feu comme ça.

Et quand il y a des incidents, on relance les vieux débats, les manques de moyens, etc. Non ! Stop ! Aujourd'hui, le directeur d'une prison peut placer un prisonnier au QI, le faire menotter, lui imposer des agents équipés, casqués, avec boucliers, lui imposer des heures de sortie (une heure du matin !), le mettre en position animale ! Et après ils vont dire « Regardez, le mec est violent. » On fabrique des bombes humaines et quand elles explosent, on se demande comment c'est arrivé. Non, vraiment, stop !!! Il est temps de traiter les détenus comme des humains et de leur laisser l'espoir, la vie est déjà assez compliquée pour nous.

Il faut que ça cesse ! Venez voir !
Merci à tous,

Francis





« LA VIE CONTINUE, MAIS NOUS, ON STAGNE AU JOUR DE NOTRE INCARCÉRATION » lettre de Céline

**Centre de détention pour femmes de Rennes,
février 2022,**

J'ai encore dix longues années à tenir dans ces lieux. J'en ai effectué que deux et demi sur les seize ans de départ. Je ne serai aménageable qu'en 2026. Le temps est long. Dans ces lieux, un mois paraît être un an, alors je mets à profit ce temps pour comprendre ce qui m'a conduit ici et pour « préparer » tant bien que mal ma sortie. Cela fait un an que je suis à Rennes, le plus grand centre de détention pour femmes de France et apparemment d'Europe. Laissez-moi rire. L'Administration pénitentiaire est pire que ce que j'ai connu en maison d'arrêt. Voilà deux semaines que j'attends pour enregistrer un numéro de téléphone, cinq mois et certainement plus pour un droit de visite. Des demandes sans réponses. On m'avait dit, avant mon transfert, « *les numéros de téléphone suivent* ». Et bien ici, non. Alors qu'à Fresnes, à Jullouville, à Poitiers, et j'en passe, ça suit. Quand je parle aux filles qui ont connu d'autres maisons d'arrêt, d'autres centres de détention, dès lors qu'on est condamné, on n'a plus besoin de fournir de factures pour enregistrer les numéros. Mais ici, il le faut. C'est incompréhensible.

En ce qui concerne le taf, il n'y a pas de travail pour toutes. Il y a une vingtaine de places au façonnage où l'on fait du travail à la pièce : coller des blocs sur des pochettes, plier des documents pour faire des pochettes à rabats ou des dossiers, faire des disques de stationnement, enrouler des affiches pour des magasins, mettre des documents sous film. Il y a environ quarante places à la confection : draps, serviettes pour les prisons, uniformes pour les matons, matelas et quelques commandes pour des entreprises privées. Ensuite, il y a les auxi pour le repas, le ménage, la

désinfection. Ensuite, il y a la cuisine, et deux ou trois filles pour les cantines. Il y a deux ou trois formations rémunérées. Pour les autres, ce sera soit l'indigence, soit des personnes à l'extérieur s'il nous en reste, quand elles peuvent et qu'elles nous font des virements.

Il faut un projet pour la sortie, mais comment mettre un projet en route quand on n'a pas les formations nécessaires ? Comment se renseigner quand on n'a pas accès aux informations ? Quand je vois des filles qui sont là depuis dix, quinze, vingt ans, comment les réinsérer dans un monde qui a totalement changé ? Ces filles qui n'ont pas connu internet et les téléphones portables, comment vont-elles être autonomes et se servir de ces technologies qui sont tellement importantes aujourd'hui et desquelles elles ne connaissent rien ? Ça me fait peur pour elles, mais aussi pour moi : dans dix ans, tout aura changé. C'est la vie ! Comment s'intégrer dans notre famille quand on est au téléphone ? Dehors, la vie continue mais nous, on stagne au jour de notre incarcération. Oui, la sortie me fait plus peur que de rester ici, mais pourtant j'ai un désir beaucoup plus grand d'être libre. C'est paradoxal et difficile à vivre.

En ce qui concerne le contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), on se tourne vers lui même si on sait que ça sert à rien, mais surtout parce qu'on ne sait pas vers qui se tourner pour revendiquer ce qui nous semble injuste, ignoble. Alors on écrit au CGLPL ou à l'OIP. Si les gens savaient vraiment ce que l'on vit, ce que l'on paie, et le prix, ce que l'on touche... Même ça, est-ce que ça aurait un impact ?

Céline



BRÈVES DU FASCISME JUDICIAIRE EN MARCHÉ



DISSOLUTIONS EN RAFALE

Le gouvernement utilise de plus en plus la dissolution administrative, outil juridique bien pratique pour réduire au silence des groupes qui s'organisent contre l'islamophobie, se revendiquent de l'antifascisme ou soutiennent la Palestine. Participer à une organisation dissoute, c'est une infraction pénale passible d'un an de prison et de 15 000 € d'amende. Quelques groupes fascistes, racistes et violents comme les Zouaves ou Génération identitaire en ont aussi fait les frais. Renvoyer dos à dos des groupes que tout oppose sous prétexte d'« extrémisme » n'a évidemment aucun sens ; toutes ces dissolutions reposent pourtant sur le cadre juridique instauré dans les années 1930 contre les ligues fascistes et royalistes. Cette loi a déjà permis la dissolution de groupes d'extrême-gauche dans les années 1970. Plus récemment, la loi « séparatisme » d'août 2021 a considérablement facilité les dissolutions : elle modifie l'article L 212-1 du code de sécurité intérieure, qui existait déjà, en y ajoutant le motif de provocation « à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens ». Ainsi complétée, cette loi permet à des démocrates autoproclamés d'éradiquer des groupes « anti républicains », c'est-à-dire toute voix discordante.

Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) a été dissout fin 2020 par un décret qui stipule que « qualifier d'islamophobes des mesures prises dans le but de prévenir des actions terroristes », constitue une incitation à la haine ou au terrorisme. La Coordination contre le racisme et l'islamophobie en France (CRI) qui lutte « par tous les moyens légaux contre toutes les formes de racisme et particulièrement contre l'islamophobie » a été dissoute fin 2021, accusée de « cultiver le soupçon d'islamophobie au sein de la société française » et de viser à « provoquer des réactions violentes et un sentiment de révolte auprès de son public ».

Après une annonce médiatique en fanfare, Gérard Darmanin a dû renoncer à dissoudre le média en ligne *Nantes révoltée*, protégé par le droit de la presse. Par contre, la loi « séparatisme » permet de dissoudre plus largement tout collectif désigné comme « islamogauchiste ». Un porte-parole du Syndicat des avocats de France (SAF) souligne qu'assister à « des dissolutions de

gauche et d'extrême-gauche, ce n'est pas nouveau. Mais un nouveau dispositif législatif a ouvert un boulevard. Dans les années 1970-1980, on avait environ une dissolution par an. Aujourd'hui, on en est à une par mois sur les neuf derniers mois. » Ainsi, la GALE (Groupe antifasciste Lyon et environs) est le premier collectif antifasciste à avoir été dissout, le 30 mars 2022. En réaction, leurs soutiens déclarent qu'« à l'heure où les idées fascistes, racistes et nationalistes progressent significativement et où les exactions des militants d'extrême-droite se multiplient (ratonnades, agressions, meurtres, tortures, etc.), notamment à Lyon, le gouvernement choisit de s'attaquer à des associations de lutte contre l'islamophobie, des associations antiracistes et antifascistes, qui nourrissent une critique radicale et légitime des actions du gouvernement. »

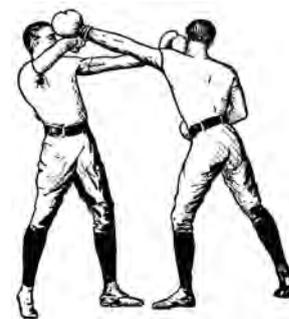


L'un des derniers groupes visés est le Collectif Palestine vaincra (CPV), groupe toulousain antiraciste et anticolonialiste qui soutient l'autodétermination du peuple palestinien et son droit à l'autodéfense par tous les moyens nécessaires. Ses membres faisaient essentiellement de l'information sur la réalité coloniale dans des rassemblements et des campagnes de solidarité avec le peuple palestinien. Le conseil des ministres lui reproche de prétendus « appels à la haine, la violence et la discrimination ». Le collectif était la section toulousaine de Samidoun, réseau international de solidarité avec les prisonnier·e·s palestinien·e·s créé lors d'une grève de la faim dans les prisons israéliennes fin 2011. Samidoun a été désigné par le gouvernement israélien comme organisation terroriste, ce qui, selon le réseau, « vise à faire taire le soutien international au peuple palestinien, et en particulier auprès des 5 000 Palestinien·e·s emprisonné·e·s par l'occupation ». Ça pourrait aussi entraîner la criminalisation du soutien aux personnes enfermées – en général. À l'heure où nous bouclons le journal, le CPV et la Gale ont déposé des recours devant le Conseil d'État ; dans l'attente de la décision, il est interdit de participer aux groupes concernés – et donc d'organiser une réponse collective solide pour qu'ils ne soient pas rayés de la carte.

COMPTE PAS SUR LA JUSTICE POUR TE PROTÉGER DES FASCISTES...

Procès de sept antifas lyonnais

Le 28 août 2021, à Lyon, il y a eu une bagarre avec des fachos de Civitas lors d'une manifestation contre le passe sanitaire. Bien qu'ils n'aient pas porté plainte, des flics et un proc très motivés ont tout de même mené une enquête à charge en remontant des images de télésurveillance à leur sauce, et le 21 septembre, sept militants antifascistes lyonnais ont été arrêtés. Quatre d'entre eux ont été incarcérés en attente de leur procès : une « comparution immédiate à délai différé », qui cumule les inconvénients de la comparution immédiate et la galère de l'incarcération préventive. Heureusement, c'était un peu gros, leurs avocats étaient très investis et l'affaire a été pas mal médiatisée, alors cette fois le tribunal n'a pas pu trop se lâcher. Ils ont été relaxés de la plupart des accusations, et les quatre sont sortis de prison. La justice a tout de même mis des amendes et des mois de sursis pour violences et pour le refus de donner son ADN et son mot de passe de téléphone. Ça reste rude, vu le vide du dossier. Force à eux, d'autant plus qu'à Lyon, comme l'a souligné leur défense, les fachos se sentent pousser des ailes, multipliant les actes violents sans faire l'objet de poursuites. Mais ce procès n'est pas le fait d'une police déviante ou d'une justice d'exception : c'est malheureusement le fonctionnement normal qu'ont subi les antifas. Le fascisme – ce projet de domination totale – est du côté des puissants ; comme la justice. La justice ne nous protégera pas du fascisme... bien au contraire !



**SOLIDARITÉ
AVEC
CLAUDIO
LAVAZZA,
TOUJOURS
EMPRISONNÉ
EN FRANCE**

Au cours des années 1970, Claudio Lavazza participe en Italie à l'un des nombreux groupes armés engagés dans la lutte révolutionnaire ; il prend part à des expropriations et aide des amis tombés aux mains de la répression à s'évader. Dans la clandestinité, il continue ces activités, notamment pour financer des mouvements subversifs en Europe. Arrêté en Espagne en 1996 après un braquage de banque, il purge là-bas vingt-cinq ans de prison – dont huit en module Fies (équivalent des quartiers d'isolement).

Il est extradé en France en mai 2021 pour y effectuer une peine de dix ans à cause d'une affaire remontant à 1986 : le braquage de la Banque de France de Saint-Nazaire, alors qualifié de « casse du siècle ». La législation européenne stipule que la peine purgée en Espagne doit se cumuler avec la peine française, et une date de libération avait été calculée pour le mois de décembre 2021. Or le gouvernement – par le biais de la procureure de

Mont-de-Marsan – refuse toujours de le libérer en multipliant les obstacles bureaucratiques sans réelle justification pour le maintenir en détention arbitrairement. À près de 70 ans, Claudio reste calme et tranquille face aux micmacs machiavéliques de l'administration et lance des recours administratifs. Comme il le dit dans une interview récente : « *La légalité du système de domination n'est pas dans notre nature, elle nous provoque toujours des maux d'estomac. Mais comme ça, nous leur montrons aussi que ce sont justement ceux qui ont fait les lois qui les violent, et pas nous. [...] La différence [entre la France et l'Espagne], c'est l'extrême lenteur administrative. La France est le pays où, pour faire reconnaître tes droits, tu dois avoir énormément de patience. Ici, comme dans toutes les parties du monde, s'agissant de la prison, le meilleur moyen, c'est de l'esquiver, de ne jamais y entrer, mais si tu es dedans, comme j'aime à le dire en me souvenant des jours anciens, "celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu". [...] Je dois dire que je ne me suis jamais senti seul au cours de toutes ces années de prison. [...] Les lettres sont si nombreuses qu'au final, allez savoir, ils se fatigueront de les recevoir, et ce seront les autorités pénitentiaires qui demanderont aux juges de me libérer pour faire en sorte d'arrêter d'être emmerdées !* » Des actions de solidarité avec Claudio se sont multipliées en Italie, en Espagne, en France et en Grèce ; elles font écho à la solidarité dont il a toujours fait preuve.

Vous pouvez écrire à :
Claudio Lavazza, écrou 11818, CD 1 cellule 51,
CP de Mont-de-Marsan, Chemin de Pémégnan,
BP 90629, 40 000 Mont-de-Marsan.



ÉTERNELLE VENGEANCE D'ÉTAT...

Menace d'extradition des rebelles italien·ne·s accueilli·e·s au tournant des années 1980

Vous pouvez lire l'intégralité de ce texte et vous renseigner sur le site : memoires-et-presences.fr



Le 28 avril 2021, Dupond-Moretti annonçait l'ouverture d'une chasse à l'homme baptisée « Opération Ombres Rouges » pour arrêter des « terroristes » réclamés par l'Italie et les extradier pour qu'ils y exécutent des peines de prison : dix anciens militants de l'immense révolte, une insurrectionnalité endémique qui a secoué l'Italie depuis le début des années 1960 et qui s'est prolongée pendant les décennies suivantes. Ce que les médias appellent les « années de plomb » ont été violentes, mais toutes les violences n'étaient pas équivalentes : occupations, grève des loyers, soulèvement féministe, soulèvement de tout le système scolaire et des grandes usines, réduction des cadences, sabotage, raclées aux gardes-chiourme, affrontements contre les groupes d'extrême-droite et les polices officielle ou parallèles – qui tiraient à balles réelles –, émeutes dans les prisons, actions contre les matons tortionnaires fabricant des repentis... et la violence dite « d'extrême-gauche » de plusieurs centaines de groupes et organisations ayant décidé d'inclure la lutte armée dans leur action – avec des conceptions très diverses de l'État, des objectifs du mouvement et des modalités de l'usage des armes. [...] À la fin des années 1970, pour venir à bout de ce mouvement quasi insurrectionnel, la police et la justice italiennes ont eu recours à des lois d'exception ; arrestations massives, torture pour extorquer des « aveux » à des « repentis » dont certains ont donné des dizaines de camarades, procès collectifs de parfois plus d'une centaine d'accusés, chefs d'inculpation démultipliés

et condamnations cumulées, peines alourdies pour les délits politiques... C'est dans ce contexte que ces dix personnes ont été condamnées à des peines de prison allant jusqu'à la perpétuité. [...] De nombreux militants ont fui à l'étranger – des centaines en France. Le président de l'époque s'est trouvé face au risque que ces jeunes « révolutionnaires » anticapitalistes aguerris à la lutte pourraient faire courir à la « paix sociale ». Avec l'accord tacite de l'État italien – pas mécontent de voir ainsi allégée la masse des personnes à incarcérer dans son système pénitentiaire saturé – il a élaboré une politique « d'apaisement » : en échange de la sortie de la clandestinité et de l'engagement de renoncer à l'usage de la violence, il leur offrait de s'intégrer dans la société française pour commencer une nouvelle vie. [...] La « doctrine Mitterrand » a été suivie par tous les gouvernements successifs ; il avait dit en 1985 : « *Ils ne seront pas extradés* », et ils ne l'ont pas été pendant près de quarante ans ! Mais Macron est arrivé, et il a déclaré qu'il envoyait ces personnes vivant en France légalement depuis quarante ans dans les prisons italiennes pour obéir à « *l'impérieuse nécessité de la construction d'une Europe de la Justice* » ! Irène Terrel – avocate de sept d'entre eux – plaide la nullité de la procédure car le temps passé légalement en France rend irréversibles l'accueil et la protection de l'État français. Macron et les autres veulent montrer que leur vengeance contre les rebelles n'aura jamais de fin, opposons-leur notre solidarité fraternelle avec ces vieux réfugié·e·s italien·ne·s. »

ENFERMER TOUJOURS PLUS

La préfecture de Muret s'attaque à la convergence des luttes contre la construction d'une nouvelle prison

Au milieu de l'été 2021, on apprend que le projet de création d'une nouvelle prison à Muret (vers Toulouse), annoncé depuis 2016, est plus que jamais d'actualité, le préfet l'ayant déclaré d'utilité publique. Un groupe commence à s'organiser, réunissant des personnes qui ont des raisons très différentes de s'opposer à ce projet – et des avis parfois contradictoires sur la question des prisons – : riverains, agriculteurs, militants écologistes, militants de la Ligue des droits de l'homme et militants anticarcéraux. Pendant quelques mois, une vingtaine de personnes se réunit régulièrement afin de s'opposer collectivement à la construction de cette nouvelle prison. Le 12 janvier, une centaine de personnes se rassemblent devant la sous-préfecture de Muret. Un mois plus tard, une partie du groupe exprime la volonté de se séparer de la composante anticarcérale du mouvement – la Ligue des droits de l'homme y compris ! – pour se concentrer sur les enjeux écologiques et les « nuisances » subies par les riverains. Ils auraient notamment été informés par la préfecture (celle-là même qui a signé la déclaration d'utilité publique) que leur association avec de dangereux gauchistes risquait de nuire à leur mouvement. Cette scission a entraîné l'annulation de la marche prévue en avril. Mais les travaux ne doivent commencer que début 2024 : ça laisse le temps de s'organiser.

PUBLICATIONS



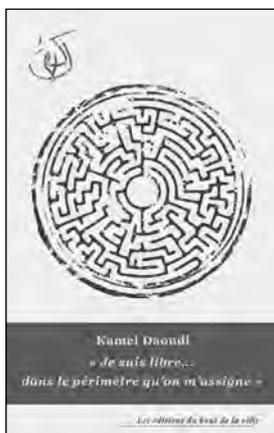
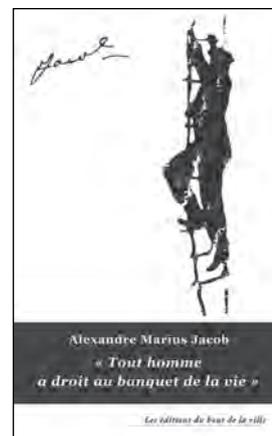
Sans-papiers : S'organiser contre l'expulsion, que faire en cas d'arrestation ?

Après des années marquées par le passage de lois toujours plus répressives contre les étranger-e-s, la brochure « *Sans-papiers : s'organiser contre l'expulsion. Que faire en cas d'arrestation ?* » avait malheureusement bien besoin d'être actualisée. De l'arrestation à l'expulsion, cette nouvelle version sortie en octobre 2021 décrit les démarches juridiques auxquelles sont confrontées les personnes étrangères qui n'ont pas les bons papiers. Très complète, elle réunit dans un style clair et accessible des informations et des conseils : les droits à connaître avant et pendant une arrestation, à la sortie de prison, en garde à vue, en retenue administrative, en Centre de rétention administrative (CRA) ou dans le cadre d'une assignation à résidence ; des tuyaux utiles pour affronter le tribunal administratif, le Juge des libertés et de la détention, etc., pour s'opposer aux interdictions de territoire et aux décisions d'expulsion en traquant les vices de procédures ; des informations sur les expulsions, forcément, et des lettres-type en annexe. Les informations sur les délais de recours sont particulièrement importantes car certaines décisions administratives peuvent maintenant entraîner la clandestinité à vie. Si vous souhaitez recevoir la brochure à l'intérieur, on vous l'envoie sur demande – gratuitement bien sûr ! Pour la télécharger : anticrabrochure.noblogs.org.

« Tout homme a droit au banquet de la vie »

Alexandre Marius Jacob

« *Le peuple évolue tous les jours. Voyez-vous qu'instruits de ces vérités, conscients de leurs droits, tous les meurt-de-faim, tous les gueux, en un mot, toutes vos victimes, s'armant d'une pince-monseigneur, aillent livrer l'assaut à vos demeures pour reprendre leurs richesses, qu'ils ont créées et que vous leur avez volées. Croyez-vous qu'ils en seraient plus malheureux ? J'ai l'idée du contraire.* » Auteur d'une audacieuse campagne de cambriolages avec sa bande des Travailleurs de la nuit au début du xx^e siècle, Jacob revendique ses actes, lors de son procès en 1905, avec une finesse d'esprit et un humour qui frappent au cœur. Entre cette cinglante adresse et les lettres envoyées à ses amis juste avant son suicide tranquille, près de cinquante ans se sont écoulés – dont vingt-cinq à endurer les fers du bagne. Ces textes nous invitent à embrasser la vie de « l'honnête cambrioleur » : du jeune voleur révolté au vieux forain paisible, toujours anarchiste.



« Je suis libre... dans le périmètre qu'on m'assigne »

Kamel Daoudi

« *J'ai refait mes comptes. Je suis assigné à résidence depuis le 24 avril 2008, soit treize ans, dix mois et vingt-trois jours, c'est-à-dire 5 075 jours. [...] J'ai effectué 26 040 pointages au poste de police ou de gendarmerie. J'ai parcouru 57 759,8 kilomètres, soit près d'une fois et demi la circonférence de la Terre (40 075 km), tantôt à vélo, tantôt à pied.* » Depuis sa sortie de prison en 2008, Kamel Daoudi est assigné à résidence. Forcé de déménager du jour au lendemain au gré des décisions ministérielles, séparé de ses proches, contraint de pointer chaque jour à la gendarmerie, il se débat dans un labyrinthe administratif. Ses lettres ouvertes chroniquent avec ironie le sort ubuesque qui lui est fait à travers l'assignation à résidence, une forme d'enfermement d'autant plus pernicieuse qu'elle ne dit pas son nom.



L'équipe de L'Envolée vous salue, vous, hommes et femmes de l'ombre, et tout particulièrement les correspondants et correspondantes qui nourrissent ce journal et les émissions de radio.

Force à Moben et merci pour les dessins ! On espère que la perspective est bonne pour Iosu, Ekaitz et Iñaki, après toutes ces années de prison. FCD à l'inarrêtable Infâme. Nani, Romain et Adeline, Youri, on vous envoie plein de force pour échapper à toutes les galères. Courage aux deux Brésiliennes et à leur pote la Corse frappées par toute une série d'interdictions de territoire.

On pense bien fort à toi Christophe, qui lit mais n'écrit pas !

Merci pour tes conseils de lecture Itziar, on prend note ! Soutien à toi E., à ton mari et à tes filles, garde l'énergie pour tenir le coup ! DD, on souhaite que les CRI s'éloignent et que la semi s'approche, à bas le moralisme des CPIP et merci pour tous tes courriers ! Une pensée à Ion Kepa.

Gros big up à Mehdi l'aventurier, faut tenir jusqu'à la fin de l'été ; Mickaël, merci pour les lettres et les dessins, contents que l'isolement soit enfin fini. Coucou Youssef et force !

Y A PAS D'ARRANGEMENT !

— L'ENVOLEE EN LIBRAIRIE —

ALÈS – La Rétive
AMBERT – Tout un monde
ANGERS – Le Placard
ARLES – La Fontaine des lunatiques – Les Grandes largeurs
AVIGNON – Utopia (La Manutention) – Le Fenouil à vapeur
BAYONNE – Elkar
BESANÇON – L'Autodidacte
BREST – La Lecture pour tous – La Petite librairie
CAEN – Local apache – La Pétroleuse
CREST – La Balançoire
DIE – Mosaique
DOUARNENEZ – Le Local
GRENOBLE – Le Local autogéré – Antigone – La BAF
IVRY-SUR-SEINE – Envie de lire
LILLE – CCL
LYON – La Gryffe – La Plume noire – Terre des livres
MARSEILLE – Les 9 Salopards – Même pas mal – L'Odeur du temps – Manifesten – Transit – Mille bâbords – CIRA – Histoire de l'œil – Sœurs et frères de la côte – C4 – L'Hydre aux mille têtes – Bouquinerie des 5 avenues
MAS D'AZIL – Capuche et béret
MÉZIÈRES – Pied de biche
MONTREUIL – Michèle Firk
NANTERRE – El Ghorba mon amour
NANTES – B17 – Café la perle – Vent d'ouest
PARIS V – La Galerie de la Sorbonne
PARIS XI – La Friche – Publico – Libralire – Libre ère – Quilombo – Page 189 – La Petite librairie du livre politique

PARIS XII – La Brèche
PARIS XIX – Texture
PARIS XX – L'Atelier – Le Monte-en-l'air – Le Merle moqueur
PLESSÉ – La Distri
RABASTENS – La Dilletante – Le Banc sonore
RENNES – Planète Io – Le Bocal – L'Établi des mots
ROMANS-SUR-ISÈRE – Librairie des cordeliers
ROUEN – L'Insoumise
SAINT-BERNARD-DU-TOUVET – Truc
SAINT-DENIS – Folies d'encre
SAINT-ÉTIENNE – L'Étrange rendez-vous – La Gueule noire – Lune et l'autre – Dalby – Le Remue-ménages
SAINT-GIRONS – La Mousson
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT – Librairie ancienne
SUD-OUEST – Infokiosk La Bim
TARN – Infokiosk La Petite tortue
TOULOUSE – Le Pumbat – Le Kiosk – Terra Nova – Itinéraire bis – Ombres blanches
VILLEURBANE – L'Île égalité
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON – Maison de la presse Joubert

BRUXELLES – Acrata – Joli mai – Tropismes – Librairie Volders
FRIBOURG – L'Angle d'attaque
GENÈVE – Librairie du Carouge – Le Silure – Fahrenheit 451

Et si vous voulez vous aussi diffusez l'Envolée, contactez-nous !!

Y A D'LA MUTINERIE

- AVIGNON – Web radio

V'là la gamelle ! – dernier mercredi du mois à 20h sur Aioli radio en DAB+ sur le canal 5C. Messages : crevelataule84@riseup.net

- BORDEAUX – Prisons couvertes : MA de Gradignan, CRA de Bordeaux

L'Autre Parloir – mercredi à 19h sur la Clé des Ondes 90.10 / Tel. du direct : 05.56.50.69.99

- CAEN – Prison couverte : CP de Caen-Beaulieu

La démangeaison des Ailes – dimanche à 15h sur Radio Bazarnaom – 92.3 / Messages : lademangeaisondesailles@laposte.net ou par téléphone : 06.19.70.64.23

- DIJON – Prison couverte : MA de Dijon

Sur Les Toits – dimanche à 17h sur Radio Campus 92.2 / Messages : surlestoits@riseup.net

- PARIS -IDF Prisons couvertes : MA de Bois d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, Centrale de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien et de Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amelot, Palaiseau.

Carapatage – 1er et 3ème mercredi du mois à 20h30 sur Radio Libertaire 89.4 / Tel. : 01.43.71.89.40 / Messages : carapatage@riseup.net

- LYON – Couvertes : MA de Corbas, EPM de Meyzieu, CP de Saint-Quentin-Fallavier

La petite Cuillère – Tous les 1ers et 3èmes jeudis du mois à 20h sur Radio Canut 102.2 et sur radiocanut.org / Messages : 07.81.35.93.71 / Mail : lapetitcuillere@riseup.net / Courrier : Atelier d'écriture, 24 rue Sergent Blandan 69001 Lyon

- MARSEILLE – Prisons couvertes : CP des Baumettes, CP d'Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles et CD de Tarascon

Parloir Libre jeudi à 20h30 et samedi à 19h sur Radio Galère 88.4 / Tel. : 07.53.13.12.08 ou le direct : 04.91.08.28.10

- NANTES – Prisons couvertes : CD de Nantes, EPM d'Orvault, MA de Nantes Midi Au Mitard le 1er dimanche à 12h sur Radio Prun' 92 / Tel. : 02.99.52.77.66

Casse Muraille le dimanche à midi, redif' à minuit sur Jet FM 91.2 / Tel. : 07.82.98.43.59 / Courrier : Le grand B, 11 rue de Dijon, 44800 St Herblain

- PAU – Prisons couvertes : MA de Pau Passe Muraille tous les jeudis à 18h sur Radio RPO 97.0 / Tel. : 05.59.80.00.09

- TOULOUSE – Prisons couvertes : CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu

Bruits de Tôle un jeudi sur 2 à 19h sur Canal Sud 92.2 / Courrier : Rue Alfred Dumeril 31400 Toulouse

DANS L'HERITIZ

L'ENVOLEE - FPP 1, RUE DE LA SOLIDARITÉ 75019 PARIS

2 euros en librairie – abonnement : 15 euros

Gratuit pour les prisonnier·e·s

Répondeur et textos : 07 52 40 22 48

Direct : 01 40 05 06 10

contact@lenvolee.net / twitter : @lenvolee /

facebook : L'Envolée journal / instagram : @lenvoleejournal

LENVOLEE.NET



L'Envolée Radio – Paris IDF

Tous les vendredis en direct de 19h à 20h30 sur Radio FPP – 106.3 FM et sur rfpp.net, puis sur lenvolee.net et sur toutes les plateformes de podcast.

Prisons couvertes : MA de Bois d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, Centrale de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien et de Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amelot, Palaiseau.

Diffusions FM de L'Envolée Radio

- Radio MNE 107.5 à **Mulhouse** en direct (MC d'Ensisheim)
- Radio PFM 99.9 à **Arras** mardi à 21h30 (CD de Bapaume, CP de Vendin-le-Vieil, MA de Douai)
- Radio Kreiz-Breizh 106.5 à **Guingamp** lundi à 22h
- Radio U 101.1 à **Brest** dimanche à 16h30 (MA de Brest-L'Hermitage)
- Canal Sud 92.2 à **Toulouse** lundi à 17h30 (CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu)
- Radio Galère 88.4 à **Marseille** lundi à 23h (CP des Baumettes, CP d'Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles et CD de Tarascon)
- L'Eko des Garrigues 88.5 à **Montpellier** dimanche à midi (CP de Villeneuve-lès-Maguelone)
- Radio d'Ici 106.6 jeudi à **Annonay** à 21h
- Radio d'Ici 105.7 FM & 97 FM à **Saint-Julien-Molin-Molette** dimanche à 19h10.

Webradios

- Radio Pikez (dimanche à 11h),
- Station Station (lundi à 13h).

Quartier d'isolement de Bois d'Arcy
21 mars 2022

À vous, volontaires internationalistes qui partez combattre en faveur de l'autodéfense de l'Ukraine,

L'actualité en Ukraine et les engagements individuels de certain·e·s résonnent étrangement avec les engagements des volontaires contre Daesh. Je ne m'adresse pas aux militant·e·s d'extrême droite, aux idéologies basées sur la haine de l'autre, mais à vous, volontaires internationalistes qui partez combattre en faveur de l'autodéfense de l'Ukraine par amour de la vie. À vous qui aujourd'hui êtes encensé·e·s par les médias et les politiques, sachez ceci : si vous êtes des militant·e·s politiques, vous êtes les potentiel·le·s terroristes de demain car, à votre retour, tout comme moi qui ai rejoint les Unités de protection du peuple (YPG) et combattu les barbares daeshiens, cette expérience sera une épée de Damoclès que la DGSJ et le gouvernement feront planer au-dessus de vos têtes. Vous serez sûrement épié·e·s et surveillé·e·s, toute votre vie pourra être redessinée, réécrite, réinterprétée et de simples blagues pourront devenir des éléments à charge lorsque ces institutions auront décidé de vous instrumentaliser pour répondre aux besoins de leur agenda politique.

Depuis le 27 février, je suis en grève de la faim pour que l'on cesse de me traiter comme les terroristes contre lesquels j'ai combattu et ce, dans l'indifférence des médias et des politiques, sous une chape de plomb semblable à une pierre tombale. Je finirai par ces mots d'anarchistes ukrainien·ne·s :
« Liberté aux peuples, Mort aux empires ! »

Libre Flot

Les décisions administratives refusant à une personne de commander une revue ou de la détenir peuvent faire l'objet d'un recours administratif.

Règlement intérieur type, Article 19,
annexe de l'article R57-6-18 du code de procédure pénale